

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 859

8 septembre 2005

SOMMAIRE

Abax Audit, S.à r.l., Luxembourg	41186	Cosindit S.A.H., Luxembourg	41221
Abax Révision S.A., Luxembourg	41186	Duc-Altum S.A., Luxembourg	41227
Aero Invest 1 S.A., Luxembourg	41225	EdCar Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41227
Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	41226	Finpart International S.A., Luxembourg	41222
Alternative Solutions S.A., Luxembourg	41229	Food Marketing International S.A., Luxembourg	41224
Alternative Solutions S.A., Luxembourg	41229	(L')Immobilière Foncia S.A., Luxembourg	41223
Alternative Solutions S.A., Luxembourg	41229	Lucrum S.A., Luxembourg	41224
Alternative Solutions S.A., Luxembourg	41229	Lux CE, S.à r.l., Luxembourg	41186
Alternative Solutions S.A., Luxembourg	41229	Lux CE, S.à r.l., Luxembourg	41220
Andalos S.A.H., Luxembourg	41223	Lux-Réfractaires, S.à r.l., Schiffflange	41221
Audiocom S.A., Luxembourg-Kirchberg	41228	Lynx Management S.A., Luxembourg	41220
Audiocom S.A., Luxembourg-Kirchberg	41228	Lynx Management S.A., Luxembourg	41220
AZ Electronic Materials Holdings S.A., Luxembourg	41224	Lynx Management S.A., Luxembourg	41220
AZ Electronic Materials Midco, S.à r.l., Luxembourg	41227	Mediterranean Brands S.A., Luxembourg	41223
BR Investissements S.A., Luxembourg	41224	Miline S.A., Luxembourg	41222
(The) Carlyle Group (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	41225	Nafasso S.A., Luxembourg	41224
Carlyle/Riverstone Participations, S.à r.l., Luxembourg	41225	Orogen Investment S.A., Luxembourg	41228
CEP II ILP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	41225	Romeo Holding S.A., Luxembourg	41185
CEP II Top Luxco, S.à r.l., Luxembourg	41223	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach	41226
Cerruti Finance S.A., Luxembourg	41221	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach	41226
Cosindit S.A.H., Luxembourg	41221	Santémédia Group Holding, S.à r.l., Munsbach	41227
		Silversea Cruise S.A., Luxembourg	41222
		Silversea Cruise S.A., Luxembourg	41222
		Taninvest Holding S.A., Luxembourg	41226
		Twentieth Emerald, S.à r.l., Luxembourg	41230

ROMEO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 87.103.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(033673.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41186

ABAX AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 27.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033609.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ABAX REVISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.523.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033610.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

LUX CE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,600.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.445.

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem Belvaux, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1) CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 143999, and

2) D Y HOLDINGS CO., LTD., a company governed by the laws of Korea, with principal office at 55-30 Oryoo-dong, Kuro-gu, Seoul, Korea, registered with the companies register of Korea under number 124311-0001795,

both here represented by Mr Marc Meyers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 24 March 2005.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of LUX CE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit of 25 February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary of 11 March 2005, not yet published.

III. The appearing parties declare to represent the entire share capital of the Company of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-).

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of seven hundred thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 737,400.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), divided into eighty-four (84) Class A Shares, eighty-four (84) Class B Shares, eighty-four (84) Class C Shares, eighty-four (84) Class D Shares, eighty-four (84) Class E Shares and eighty-four (84) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000.-), divided into five thousand (5,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares, five thousand (5,000) Class C Shares, five thousand (5,000) Class D Shares,

five thousand (5,000) Class E Shares, and five thousand (5,000) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. To issue four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class A Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class B Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class C Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class D Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class E Shares and four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A, Class B, Class C, Class D, Class E and Class F Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by (i) CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, of two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class A Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class B Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class C Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class D Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class E Shares, and two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each; (ii) D Y HOLDINGS CO., LTD., of nine hundred thirty-two (932) new Class A Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class B Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class C Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class D Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class E Shares, and nine hundred thirty-two (932) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each; (iii) AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., of one hundred fifty-four (154) new Class A Shares, one hundred fifty-four (154) new Class B Shares, one hundred fifty-four (154) new Class C Shares, one hundred fifty-four (154) new Class D Shares, one hundred fifty-four (154) new Class E Shares, and one hundred fifty-four (154) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each; (iv) SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., of two hundred thirty-five (235) new Class A Shares, two hundred thirty-five (235) new Class B Shares, two hundred thirty-five (235) new Class C Shares, two hundred thirty-five (235) new Class D Shares, two hundred thirty-five (235) new Class E Shares, and two hundred thirty-five (235) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each; and (v) WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., of eight hundred twenty-three (823) new Class A Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class B Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class C Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class D Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class E Shares, and eight hundred twenty-three (823) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each; and to accept payment in full of each of these four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class A Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class B Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class C Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class D Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class E Shares, and four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class F Shares by contributions in cash.

4. To allocate in the proportion set out in point 3 above (i) the four thousand nine hundred sixteen (4,916) newly issued Class A Shares to CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., and WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (ii) the four thousand nine hundred sixteen (4,916) newly issued Class B Shares to Cayman CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & Co., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., and WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (iii) the four thousand nine hundred sixteen (4,916) newly issued Class C Shares to CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., and WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (iv) four thousand nine hundred sixteen (4,916) newly issued Class D Shares to CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., and WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (v) four thousand nine hundred sixteen (4,916) newly issued Class E Shares to CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., and WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; and (vi) four thousand nine hundred sixteen (4,916) newly issued Class E Shares to CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., and WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., in consideration for their respective contributions in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. To fully restate the Articles of Incorporation of the Company.

6. Miscellaneous.

Have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 737,400.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), divided into eighty-four (84) Class A Shares, eighty-four (84) Class B Shares, eighty-four (84) Class C Shares, eighty-four (84) Class D Shares, eighty-four (84) Class E Shares and eighty-four (84) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000), divided into five thousand (5,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares, five thousand (5,000) Class C Shares, five thousand (5,000) Class D Shares, five thousand (5,000) Class E Shares, and five thousand (5,000) Class F Shares, with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class A Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class B Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class C Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class D Shares, four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class E Shares

and four thousand nine hundred sixteen (4,916) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A, Class B, Class C, Class D, Class E and Class F Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

1. There now appeared Mr Marc Meyers, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, a company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, by virtue of a proxy granted on 24 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, to two thousand seven hundred seventy two (2,772) new Class A Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class B Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class C Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class D Shares, two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class E Shares, and two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a total contribution in cash in an amount of four hundred fifteen thousand eight hundred Euro (EUR 415,800.-).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that each (i) new Class A Share (ii) new Class B Share (iii) new Class C Share (iv) new Class D Share (v) new Class E Share, and (vi) new Class F Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of four hundred fifteen thousand eight hundred Euro (EUR 415,800.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the two thousand seven hundred seventy two (2,772) new Class A Shares, the two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class B Shares, the two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class C Shares, the two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class D Shares, the two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class E Shares, and the two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class F Shares of the Company to CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED.

2. There now appeared Mr Marc Meyers, acting in her capacity as duly authorized attorney-in-fact of D Y HOLDINGS CO., LTD., a company organised and existing under the laws of Korea, having its principal office at 55-30 Oryoo-dong, Kuro-gu, Seoul, Korea, by virtue of a proxy granted on 24 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of D Y HOLDINGS CO., LTD., to nine hundred thirty-two (932) new Class A Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class B Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class C Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class D Shares, nine hundred thirty-two (932) new Class E Shares, and nine hundred thirty-two (932) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a total contribution in cash in an amount of one hundred thirty-nine thousand eight hundred Euro (EUR 139,800.-).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that each (i) new Class A Share (ii) new Class B Share (iii) new Class C Share (iv) new Class D Share (v) new Class E Share, and (vi) new Class F Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one hundred thirty-nine thousand eight hundred Euro (EUR 139,800.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the nine hundred thirty-two (932) new Class A Shares, the nine hundred thirty-two (932) new Class B Shares, the nine hundred thirty-two (932) new Class C Shares, the nine hundred thirty-two (932) new Class D Shares, the nine hundred thirty-two (932) new Class E Shares, and the nine hundred thirty-two (932) new Class F Shares of the Company to D Y HOLDINGS CO., LTD.

3. There now appeared Mr. Marc Meyers, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., a limited partnership organised and existing under the laws of Germany, having its principal place of business at Kardinal-Faulhaber Str. 10, 80333 Munich, Germany, by virtue of a proxy granted on 24 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., to one hundred fifty-four (154) new Class A Shares, one hundred fifty-four (154) new Class B Shares, one hundred fifty-four (154) new Class C Shares, one hundred fifty-four (154) new Class D Shares, one hundred fifty-four (154) new Class E Shares, and one hundred fifty-four (154) new Class F Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a total contribution in cash in an amount of twenty-three thousand one hundred Euro (EUR 23,100.-).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that each (i) new Class A Share (ii) new Class B Share (iii) new Class C Share (iv) new Class D Share (v) new Class E Share, and (vi) new Class F Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-three thousand one hundred Euro (EUR 23,100.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the one hundred fifty-four (154) new Class A Shares, the one hundred fifty-four (154) new Class B Shares, the one hundred fifty-four (154) new Class C Shares, the one hundred fifty-four (154) new Class D Shares, the one hundred fifty-four (154) new Class E Shares, and the one hundred fifty-four (154) new Class F Shares of the Company to AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G.

4. There now appeared Mr. Marc Meyers, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., a company organised and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 60B, Orchard Road, # 06-18 Tower 2, The Atrium@Orchard, Singapore 238891, by virtue of a proxy granted on 24 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., to two hundred thirty-five (235) new Class A Shares, two hundred thirty-five (235) new Class B Shares, two hundred thirty-five (235) new Class C Shares, two hundred thirty-five (235) new Class D Shares, two hundred thirty-five (235) new Class E Shares, and two hundred thirty-five (235) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a total contribution in cash in an amount of thirty-five thousand two hundred fifty Euro (EUR 35,250.-).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that each (i) new Class A Share (ii) new Class B Share (iii) new Class C Share (iv) new Class D Share (v) new Class E Share, and (vi) new Class F Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of thirty-five thousand two hundred fifty Euro (EUR 35,250.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the two hundred thirty-five (235) new Class A Shares, the two hundred thirty-five (235) new Class B Shares, the two hundred thirty-five (235) new Class C Shares, the two hundred thirty-five (235) new Class D Shares, the two hundred thirty-five (235) new Class E Shares, and the two hundred thirty-five (235) new Class F Shares of the Company to SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD.

5. There now appeared Mr. Marc Meyers, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., a company organised and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road, # 37-01, Capital Tower, Singapore 068912, by virtue of a proxy granted on 24 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., to eight hundred twenty-three (823) new Class A Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class B Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class C Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class D Shares, eight hundred twenty-three (823) new Class E Shares, and eight hundred twenty-three (823) new Class F Shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a total contribution in cash in an amount of one hundred twenty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 123,450.-).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that each (i) new Class A Share (ii) new Class B Share (iii) new Class C Share (iv) new Class D Share (v) new Class E Share, and (vi) new Class F Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one hundred twenty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 123,450.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the eight hundred twenty-three (823) new Class A Shares, the eight hundred twenty-three (823) new Class B Shares, the eight hundred twenty-three (823) new Class C Shares, the eight hundred twenty-three (823) new Class D Shares, the eight hundred twenty-three (823) new Class E Shares, and the eight hundred twenty-three (823) new Class F Shares of the Company to WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.

As a result of the above, the shareholdings in the Company are as follows:

Name of shareholder	Total number of shares held following subscription
CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED	2,847 Class A Shares 2,847 Class B Shares 2,847 Class C Shares 2,847 Class D Shares 2,847 Class E Shares 2,847 Class F Shares
AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G.	154 Class A Shares 154 Class B Shares 154 Class C Shares 154 Class D Shares 154 Class E Shares 154 Class F Shares
SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD.	235 Class A Shares 235 Class B Shares 235 Class C Shares 235 Class D Shares 235 Class E Shares 235 Class F Shares

WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.	823	Class A Shares
	823	Class B Shares
	823	Class C Shares
	823	Class D Shares
	823	Class E Shares
	823	Class F Shares
D Y HOLDINGS CO., LTD.	941	Class A Shares
	941	Class B Shares
	941	Class C Shares
	941	Class D Shares
	941	Class E Shares
	941	Class F Shares
Total:	30,000	Shares

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to fully restate the Articles of Incorporation of the Company, which shall have the following wording:

«Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. There is established by the appearing party and all persons who will become holders of Shares of the Company («Shareholders») thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended (the «Law»), and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2. The Company is initially composed of one single Shareholder, owner of all the Shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares.

1.3. The Company will exist under the name of LUX CE, S.à r.l.

Art. 2. Registered office

2.1. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

2.2. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a decision of the management.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the management.

2.4. In the event that in the view of the management political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

3.2. The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

3.3. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, warrants, notes, securities, debentures and certificates.

3.4. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved by decision of the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law and these Articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The share capital of the Company is set at seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) divided into five thousand (5,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares, five thousand (5,000) Class C Shares, five thousand (5,000) Class D Shares, five thousand (5,000) Class E Shares and five thousand (5,000) Class F Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (together hereafter the «Shares»).

5.2. The rights, obligations and restrictions attached to the Shares of each class, as defined in these Articles, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the Law or by these Articles or any shareholders' agreement(s) as may be in existence from time to time.

5.3. For so long as the capital of the Company is divided into different classes of Shares and a resolution of the general meeting of Shareholders is such as to change the respective rights and obligations thereof, the resolution by the Shareholders must, in order to be valid, be taken with a three-quarter majority with respect to each share class and must also comply with any additional requirements agreed by the Shareholders from time to time. The creation and /or issue of any shares of the Company of any class other than the Shares, having rights in priority to the Shares shall constitute a variation of the rights attached to the Shares and shall therefore be subject to this article 5.3.

5.4. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve referred to in article 32.

Art. 6. Authorised capital

6.1. The authorised capital of the Company is set at five hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 502,500) divided into three thousand three hundred fifty (3,350) Class A Shares, three thousand three hundred fifty (3,350) Class B Shares, three thousand three hundred fifty (3,350) Class C Shares, three thousand three hundred fifty (3,350) Class D Shares, three thousand three hundred fifty (3,350) Class E Shares and three thousand three hundred fifty (3,350) Class F Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Subject to the provisions of Articles 6.4 and 25, the management is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of these Articles creating the authorised capital in the Mémorial C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital (one or several times) by issuing Shares to the existing holders of Shares or to the existing holders of Warrants and/or such other persons as may have been approved by the Shareholders by way of Shareholders' resolutions each complying with the quorum and majority requirements provided for by article 189 paragraph 1 of the Law and as permitted by article 6.4.

6.2. Subject to the provisions of article 6.4 and any other restrictions agreed between the Shareholders, such Shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the management may determine.

The management may in particular determine:

- the time and the number of Shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the Shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

6.3. The management may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorised capital, these Articles shall be amended accordingly.

6.4. Unless the Company and the Investors otherwise agree and except as specifically agreed by the Shareholders or by the Company and any Warrantheolders, all Relevant Securities shall first be offered to the Shareholders and the Warrantheolders in proportion as nearly as possible to the proportion which, in the case of Shareholders, the numbers of Shares, and, in the case of the Warrantheolders, the numbers of Shares arising on the exercise of Warrants, held by them, bears to the total issued share capital of the Company (assuming for these purposes that all outstanding Warrants had been exercised). Any such offer shall be open for acceptance for not less than 20 Business Days (or such other period as may be required under the Law) from the date of despatch. Any Relevant Securities not accepted during that period shall be offered to those Shareholders and Warrantheolders who accepted such Relevant Securities in the first round of the offering, in proportion as nearly as possible to the proportion which, in the case of Shareholders, the numbers of Shares, and, in the case of the Warrantheolders, the numbers of Shares arising on the exercise of Warrants held by them, bears to the total issued share capital held by such accepting Shareholders and Warrantheolders (assuming for these purposes that all outstanding Warrants of the accepting Warrantheolders had been exercised). Any such offer shall be open for acceptance for not less than 20 Business Days (or such other period as may be required under the Law) from the date of despatch and this process shall be repeated until either all Relevant Securities being offered have been accepted or there are no Shareholders or Warrantheolders willing to accept such an offer.

6.5. Without prejudice to Article 6.4, except for Shares allotted pursuant to the exercise of rights granted under the MIP, no allotment of any Shares shall be made by the Company to a person who is not already a Shareholder (a «New Shareholder») unless:

(a) the allotment is authorised by a general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital, provided, however, that the Shareholders shall give such authorisations and take such other actions as are required to effect allotments to be made in accordance with any agreement(s) among Shareholders; and

(b) the New Shareholder and, if the Managers consider it appropriate, its holding company has complied with such additional requirements as the Investors may agree.

Art. 7. Shares

7.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the general meeting of Shareholders.

7.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

7.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 8. Redemption of Shares

8.1. The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

8.2. Redemptions effected under articles 8.3. to 8.6 shall be undertaken in accordance with the Law and the following priorities: Class A Shares shall be redeemed in priority to all other classes of Shares. Thereafter, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares shall be redeemed, in that order. All redemptions shall be made on a pro rata basis in proportion to the respective numbers of Shares of the relevant class held by each Shareholder at the relevant time.

8.3. If the Company wishes to redeem any Shares, the Company shall give to the holders of the Shares to be redeemed prior notice in writing of the redemption («Company Redemption Notice»). The Company Redemption Notice shall specify the particular Shares to be redeemed (which shall constitute all (and not some only) of the Shares of a particular class) and the date fixed for redemption and shall be given not less than 15 nor more than 30 Business Days prior to the date fixed for redemption.

8.4. On the date fixed for redemption, the Company shall pay to the relevant Shareholder (or, in the case of any joint holders, to the Shareholder whose name stands first in the Company's register of members in respect of such Shares) the amount due to it (calculated in accordance with article 8.5) in respect of such redemption against delivery of a proper receipt for the redemption monies.

8.5. There shall be paid on the redemption of each Share such amount as the Managers shall determine, provided that such amount (i) shall not be less than the aggregate of the nominal value of such Share and the amount of any dividends or distributions which have been declared or have accrued in respect of such Share but have not been paid, and (ii) shall be limited to and made by using sums available for distribution in accordance with the Law. Such amount shall at that time become a debt due from and immediately payable by the Company to the Shareholder of such Share.

8.6. Any Shares redeemed pursuant to the provisions of articles 8.2 to 8.5 shall immediately be cancelled and the capital of the Company shall be reduced accordingly.

Art. 9. Transfers of Shares

9.1. No Co-Investor shall be permitted to sell, transfer, assign, pledge, charge or otherwise dispose of any legal or beneficial interest (whether a direct or indirect interest) in any Shares without the prior written consent of the Affinity Investors, except for:

(a) a sale of Shares by a Co-Investor as a Co-Sale Recipient under article 11 pursuant to a Co-Sale Notice given by a Selling Shareholder under that article; or

(b) a sale of Shares by a Co-Investor as a Called Investor under article 12 pursuant to a drag along notice given by the Affinity Investors under that article; or

(c) as permitted by article 14.

9.2. Without prejudice to article 9.1, no sale, or transfer, or assignment or other disposition of any Shares, or any interest in them, shall be made by any Shareholder («Transferor») to a person who is not already a Shareholder (a «New Shareholder») unless:

(a) the sale, transfer, assignment or other disposition is authorised by the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital, provided, however, that the Shareholders shall give such authorisations and take such other actions as are required to effect any sale, transfer, assignment or other disposition to be made in accordance with any agreement(s) among Shareholders; and

(b) the New Shareholder and, if the Managers consider it appropriate, its holding company has complied with such additional requirements as the Investors may agree.

9.3. The drag along rights of the Affinity Investors under article 12, and the rights of the Affinity Investors in respect of disposals by Co-Investors of their interests in Shares pursuant to article 9.1, are each personal rights of the Affinity Investors and (a) shall subsist only for so long as the Affinity Investors hold at least one Share in aggregate, and (b) shall not be assigned to or assumed by a transferee of the Shares held by the Affinity Investors, but without prejudice to the assignment to and assumption by the transferee of the other rights and benefits of the Affinity Investors under these Articles and the ability of any such transferee to appoint or remove Managers of the Company pursuant to the exercise of the rights conferred by the Shares held by it.

9.4. The Managers shall refuse to register any transfer of Shares or Warrants made in contravention of the provisions of these Articles or the relevant instrument constituting such Warrants but shall not otherwise be entitled to refuse to register any transfer of Shares or Warrants. For the purpose of ensuring that a particular transfer of Shares or Warrants is permitted under the provisions of these Articles or the relevant instrument constituting such Warrants, the Managers may request the transferor, or the person named as transferee in any transfer lodged for registration, to furnish the Company with such information and evidence as the Managers may reasonably think necessary or relevant. Failing such information or evidence being furnished to the satisfaction of the Managers within a period of 28 days after such request the Managers shall be entitled to refuse to register the transfer in question.

9.5. Unless otherwise agreed in writing by the Initial Investors and ICIL, no Shareholder shall transfer Shares of any class (the «first class») unless the relevant Shareholder at the same time transfers the Relevant Proportion of each other class of Shares held by the relevant Shareholder at that time. For this purpose, the Relevant Proportion of a class of Shares is the number of Shares of the relevant class which bears the same proportion to the total number of Shares of the relevant class held by the Shareholder in question at the relevant time as the number of Shares of the first class proposed to be transferred by the Shareholder bears to the total number of shares of the first class held by the Shareholder at that time.

Art. 10. Evidence of transfer of Shares and void transfers

10.1. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

10.2. Any purported transfer of Shares or Warrants in violation of the provisions of these Articles or the Law shall be void and have no effect.

Art. 11. Co-Sale Rights

11.1. No shares shall be transferred to a Buyer who is not a Shareholder unless authorised by the general meeting of Shareholders representing three quarters of the corporate capital provided however, that the Shareholders shall give such authorisations and take such other actions as are required to effect transfers of the Shares which the Shareholders have agreed are permitted.

11.2. Without prejudice to the provisions of article 9 and article 11.1, a Shareholder which proposes to sell Shares (each a «Selling Shareholder») shall not sell, assign or otherwise dispose of any such Shares (or any interest therein) unless the following procedures of this article 11 have been observed. In the case of a Selling Shareholder which is a Co-Investor, the provisions of this article 11 must be observed in addition to, and following compliance with, the provisions of article 9.1.

11.3. The Selling Shareholder shall give to each other Shareholder and each Warrantholder (a «Co-Sale Recipient») notice in advance of the proposed sale (a «Co-Sale Notice»). The Co-Sale Notice shall specify:

- (a) the identity of the proposed purchaser (the «Buyer»);
- (b) the price per Share which the Buyer is proposing to pay;
- (c) the manner in which the consideration is to be paid;
- (d) the number of Shares which the Buyer wishes to purchase (which, for the avoidance of doubt, may exceed the number of Shares held by the Selling Shareholder); and
- (e) the total number of Shares held by the Selling Shareholder.

11.4. Each Co-Sale Recipient shall be entitled, within 10 Business Days after receipt of the Co-Sale Notice, to notify the Selling Shareholder that they wish to sell a certain number of Shares held by them or to exercise a certain number of the Warrants held by them and sell the resulting Shares at the respective proposed sale price for Shares, by sending a counter-notice which shall specify the number of Shares which such Co-Sale Recipient wishes to sell. The maximum number of Shares which a Co-Sale Recipient can sell under this procedure shall be:

$$\frac{P}{Q} \times R$$

where

P: is the number of Shares held by the Co-Sale Recipient, (or, in the case of a Co-Sale Recipient which is a Warrantholder, the number of Shares which would be allotted upon the exercise of all the Warrants held by the Co-Sale Recipient),

Q: is the total number of:

- Shares held by all Co-Sale Recipients, plus
- Shares which would be allotted upon the exercise of all the Warrants held by all the Co-Sale Recipients, plus
- Shares held by the Selling Shareholder, and

R: is the number of Shares the Buyer wishes to purchase.

11.5. Any Co-Sale Recipient who does not send a counter-notice within such 10 Business Days period shall be deemed to have specified that they wish to sell no Shares.

11.6. Following the expiry of 10 Business Days from the date the Co-Sale Recipients receive the Co-Sale Notice or, if later, the date on which Co-Sale Recipients who are Warrantholders and who have indicated they wish to sell (and are so entitled) have exercised their Warrants and been issued Shares, the Selling Shareholder shall be entitled to sell to the Buyer on the terms notified to the Co-Sale Recipients a number of Shares not exceeding the number specified in the Co-Sale Notice as being the number which the Buyer wishes to purchase after subtracting therefrom any Shares which Co-Sale Recipients have indicated they wish to sell and which they are entitled to sell under this article 11, provided that at the same time the Buyer purchases from the Co-Sale Recipients the numbers of Shares they have respectively indicated they wish to sell (and which they are entitled to sell under this article 11) on terms no less favourable than those obtained by the Selling Shareholder from the Buyer.

11.7. Co-Sale Notices shall be irrevocable but will lapse and no sale by a Selling Shareholder shall be made pursuant to any Co-Sale Notice more than six months after service of that Co-Sale Notice.

Art. 12. Drag Along Rights

12.1. The Affinity Investors shall only be permitted to exercise their rights under this article 12:

- (a) if they have first complied with their obligations as a Selling Shareholder under article 11; and
- (b) the number of Shares which the Buyer referred to in article 11.3 wishes to purchase (as specified in the Co-Sale Notice also referred to in that Article) exceeds the number of Shares agreed to be sold, in aggregate, by the Affinity Investors as Selling Shareholder and the Co-Sale Recipients under article 11; and
- (c) the proposed sale of Shares is a bona fide arm's length transaction.

The difference between the number of Shares which the Buyer wishes to purchase and the number of Shares agreed to be sold in aggregate by the Affinity Investors as Selling Shareholder and the Co-Sale Recipients under article 11 is referred to herein as the «Excess Shares Demand».

12.2. If all the requirements specified in article 12.1 are satisfied, the Affinity Investors shall be entitled to exercise their drag along rights under this article 12, but only to the extent required to satisfy the Excess Shares Demand from

the Buyer. For the avoidance of doubt, the provisions of article 11.1 must be complied with before any transfers of Shares can be completed.

12.3. Subject to articles 12.1 and 12.2, the Affinity Investors shall have the option (the «Drag Along Option») on a sale by the Affinity Investors of their holdings of Shares to require all holders of Shares and all holders of Warrants (but excluding those holders which have agreed to sell all of their holdings of Shares or exercise all their Warrants and sell all the resulting Shares therefrom under the Co-Sale provisions of article 11) («Called Investors») to sell and transfer to the Buyer referred to in article 11 the Shares (or, in the case of Warranholders to exercise the Warrants and sell to the Buyer referred to in article 11 the resulting Shares) up to the aggregate number of Shares as are necessary to satisfy the Excess Shares Demand.

12.4. The numbers of Shares to be transferred by each Called Investor shall be:

$$E \times \frac{F}{G}$$

where

E: is the number of Shares comprising the Excess Shares Demand,

F: is the number of Shares held by the relevant Called Investor (or in the case of a Called Investor which is a Warranholder the number of Shares which would be allotted upon exercise of its Warrants) which, in each case, are not being sold by the relevant Called Investor under the Co-Sale provisions of article 11,

G: is the aggregate number of Shares then held by all Called Investors plus Shares which would be allotted upon exercise of all Warrants held by all Called Investors which, in each case, are not being sold by those Called Investors under the Co-Sale provisions of article 11.

12.5. The Affinity Investors may exercise the Drag Along Option by giving a written notice to that effect (a «Drag Along Notice») to the Called Investors, not less than 10 Business Days and not more than 45 Business Days before the transfer of the Shares proposed to be transferred by the Affinity Investors to the Buyer referred to in article 11. A Drag Along Notice shall:

(a) specify the number of Shares (the «Called Shares») required to be sold pursuant to this Article by the Called Investor to whom it is sent, which shall be calculated in accordance with the provisions of article 12.4;

(b) the person to whom they are to be transferred;

(c) the consideration for which the Called Shares are to be transferred (calculated in accordance with this article 12); and

(d) the proposed date of transfer.

12.6. Drag Along Notices shall be irrevocable but will lapse if for any reason there is not a sale of Shares by the Affinity Investors to the Buyer within 45 Business Days after the date of service of the Drag Along Notice. The Affinity Investors shall be entitled to serve further Drag Along Notices following the lapse of any particular Drag Along Notice, but only in circumstances where the requirements of articles 12.1 and 12.2 are satisfied.

12.7. The consideration (in cash or otherwise) for which the Called Investors shall be obliged to sell the Called Shares shall be the same price per Share as that to be paid by the Buyer referred to in article 11 to the Affinity Investors on the sale of their Shares to the Buyer and in any case where different prices are payable for different classes of Shares, the price to be paid by the Buyer for the relevant class or classes of Shares comprising or included in the Called Shares.

12.8. Completion of the sale of the Called Shares shall take place on the same date as the date proposed for completion of the sale of the Selling Shareholders' Shares unless:

(a) no authorisation has been given by a general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital (provided however, that the Shareholders shall give such authorisations and take such other actions as are required to effect transfers of the Shares which the Shareholders have agreed are permitted), in which case completion shall be deferred until such authorisation has been given; or

(b) all of the Called Investors and the Affinity Investors agree otherwise; or

(c) that date is less than 10 Business Days after the Drag Along Notice where it shall be deferred until the tenth Business Day after the Drag Along Notice; or

(d) any of the Called Investors is a Warranholder and has not by that date been allotted Shares pursuant to the exercise of its Warrants, in which case completion shall take place on the date of such allotment.

12.9. If any holder of:

(a) Shares does not on completion of the sale of Called Shares execute transfer(s) in respect of all the Called Shares held by them; or

(b) Warrants does not prior to completion of the sale of the Called Shares exercise the relevant Warrants and on completion of the sale of the Called Shares execute transfers in respect of the Called Shares arising on such exercise,

(c) the defaulting holder shall be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Selling Shareholder to be their agent and attorney to execute all necessary notices, transfer(s) and assignments on the relevant holder's behalf against receipt by the Company (on trust for such holder) of the purchase monies or any other consideration payable for the Called Shares held by the relevant holder and to deliver such notices to the Company and transfer(s) to the Buyer (or as it may direct) and the Managers shall forthwith register the Buyer (or as it may direct) in the register of members as the holder of the Called Shares so as to ensure compliance with this article. After the Buyer (or a person designated by it) has been registered as the holder of the Called Shares, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person. It shall be no impediment to registration of Shares under this article that no copy of the register of members has been produced.

12.10. Upon any person, following the issue of a Drag Along Notice, becoming a Shareholder, pursuant to the exercise of a pre-existing option to acquire Shares in the Company (a «New Member»), a Drag Along Notice shall be deemed to have been served upon the New Member on the same terms as the previous Drag Along Notice who shall thereupon

be bound to sell and transfer such number of Shares acquired by the New Member to the Buyer or as the Buyer may direct as are reasonably required to be transferred to satisfy any Excess Shares Demand which remains unsatisfied and the provisions of this article 12 shall apply mutatis mutandis to the New Member save that completion of the sale of such Shares shall take place forthwith upon the Drag Along Notice being deemed served on the New Member. The provisions of this article 12.10 do not apply to a person becoming a Shareholder on exercise of the Warrants pursuant to an exercise of the Warrants under the preceding provisions of this article 12.

Art. 13. Mandatory transfer on change of control of a Shareholder or Warrantholder

13.1. Subject to article 13.12, if a Shareholder or Warrantholder (in each case, being a body corporate) ceases to be within the Control of the person(s) who Controlled that Shareholder or Warrantholder on the date on which it became a Shareholder or Warrantholder (such an event being referred to in this article 13 as a «Change of Control Event»), then that Shareholder or Warrantholder (as the case may be) shall be obliged to offer all the Shares and Warrants then registered in its name (such Shares and Warrants collectively referred to as «Sale Shares») and each reference to Sale Shares in this article 13 shall include both the Shares and the Warrants registered in the name of the relevant Shareholder or Warrantholder) to the Investors (other than, if applicable, the relevant Shareholder or Warrantholder in respect of which the Change of Control Event has occurred) in accordance with the following provisions of this article 13, and such a Shareholder or Warrantholder in respect of which a Change of Control Event has occurred is referred to in this article 13 as a «Seller».

13.2. The price at which the Shares or the Warrants (as the case may be) held by the Seller shall be offered for sale (the «Sale Price») shall be the price agreed by the Seller and the Managers. If the Seller and the Managers are unable to agree a price within 21 days of the occurrence of the Change of Control Event, the Sale Price will instead be the price which the Independent Expert shall certify to be in his opinion a fair value of the Sale Shares. In arriving at his opinion, the Independent Expert will value the Sale Shares as at the date on which the Change of Control Event occurred, on a going concern basis as between a willing seller and a willing buyer, subject to the restrictions on transfer set out herein. The decision of the Independent Expert as to the Sale Price under this article 13 shall, in the absence of fraud or manifest error, be final and binding.

13.3. The Company shall be constituted the Seller's agent for the sale of the Sale Shares in one or more lots at the discretion of the Managers at the applicable Sale Price and in accordance with the terms of this article 13.

13.4. The Company shall offer the Sale Shares for sale by giving notice in writing to that effect, to the Investors other than the Seller.

13.5. The notice shall specify:

(a) the number of Sale Shares on offer and the Sale Price, on an aggregate basis and also specifying the consideration per Sale Share; and

(b) the date by which the application to purchase the Sale Shares has to be received by the Company (being a date no less than 20 days after the date of the notice).

13.6. The notice shall set out the method of allocation of the Sale Shares and shall invite each Investor to whom the relevant Sale Shares have been offered under article 13.5 (an «Offeree») to apply in writing to the Company for as many of the Sale Shares (if any) as that Offeree would like to purchase.

13.7. The Sale Shares shall be allocated by the Managers in satisfaction of the applications received from the Offerees in accordance with the procedure set out in the following provisions of this article 13.

13.8. If the total number of Sale Shares applied for by the Offerees is equal to or less than the number of Sale Shares available, the Sale Shares shall be allocated in satisfaction of the applications received on a pro-rata basis, in accordance with the formula set out in article 13.9. Any remaining Sale Shares exceeding the number of the Sale Shares applied for by the Offerees shall be offered to those Offerees who applied for Sale Shares in the first round of the offering, applying the formula set out in article 13.9 as if each reference in the formula to an «Offeree» was construed as a reference to an Offeree which applied for Sale Shares in the first round of the offering. This process shall be repeated until either all of the remaining Sale Shares have been applied for and accepted or there are no Offerees willing to accept such an offer. Each repetition of the offering shall be considered an «iteration» for the purposes of applying the formula in article 13.9.

13.9. If the total number of Sale Shares applied for by the Offerees is more than the number of Sale Shares remaining available for purchase:

(a) the Managers shall allocate Sale Shares in satisfaction of each Offeree's application for Sale Shares in accordance with the following formula. This formula shall be applied repeatedly until such time as there are no Sale Shares remaining to be allocated. Each application of the formula is herein referred to as an «iteration».

$$A = \frac{B \times D}{C}$$

where

A: is the number of Sale Shares to be allocated to the relevant Offeree in the iteration,

B: is the number of Shares held by the relevant Offeree (or, in the case of an Offeree which is a Warrantholder, the number of Shares which would be issued to such Offeree upon exercise of its Warrants),

C: is the number of Shares held by all Offerees to whom the iteration is being applied plus all the Shares which would be issued upon exercise of the Warrants held by such Offerees,

D: is the number of Sale Shares or (after the first iteration) the number of Sale Shares remaining unallocated by previous iterations.

If, in any iteration, an Offeree would be allocated all or more than all of the Sale Shares for which he applied (including allocations from previous iterations) then any excess will not be allocated to that Offeree. That Offeree will cease to take part in any further iterations and the excess Sale Shares will be available for allocation in the next iteration.

(b) The Company shall notify the Seller and each Offeree who applied for Sale Shares of the number of Sale Shares that have been allocated and the persons to whom they have been allocated. The notification shall include the place and time (being not later than 14 days after the date by which applications had to be received) at which the sale of the Sale Shares shall be completed.

13.10. If the Company finds a purchaser or purchasers for all or any of the Sale Shares under the terms of this article the Seller shall be bound, upon receipt of the Sale Price in respect of those Sale Shares, to transfer the Sale Shares (or such of the same for which the Company shall have found a purchaser or purchasers) to such persons. The Seller shall sell the entire legal and beneficial interest in those Sale Shares free from encumbrances and other third party rights (except for the rights of the other Shareholders under these Articles and as may otherwise be agreed among Shareholders) and with all rights that attach to them on and after the date on which the Change of Control Event occurred. If the Seller defaults in transferring Sale Shares the Company shall, if so required by the person or persons willing to purchase such Sale Shares, receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the Seller and shall authorise some person to execute transfers of the Sale Shares in favour of the purchasers (or their nominee(s)) and shall enter the names of the purchasers in the shareholders' register of the Company as the holders of such of the Sale Shares as have been transferred to them. After the purchasers (or their nominee(s)) have been registered as the holders of the Sale Shares, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person. It shall be no impediment to registration of Warrants under this article that no copy of the Warrant certificate has been produced.

13.11. Where the Company does not find purchasers for all of the Sale Shares then, subject to having complied with the provisions of this article 13, the Seller shall be free to retain such of the Sale Shares for which no purchasers have been found.

13.12. The foregoing provisions of this article 13 shall not apply to a Change of Control Event resulting from a transfer of any direct or indirect interests in an Investor between persons who are Affiliates of the relevant Investor.

Art. 14. Exceptions to the restrictions on transfers of Shares

14.1. Notwithstanding the foregoing, any Investor (but not, for the avoidance of doubt, a Shareholder who is not an Investor) may sell or transfer Shares without complying with those provisions (if any) of articles 9 to 12 (inclusive) (other than article 11.1) which are applicable to the relevant Investor if:

(a) the sale or transfer is to an Affiliate of that Investor; or

(b) the Investor is an investment fund or is Controlled by an investment fund and the sale or transfer is to any participant or partner in or member of the relevant investment fund, but in each case only in connection with the dissolution of such investment fund or a distribution of assets of such investment fund pursuant to the operation of the relevant investment fund in the ordinary course;

and, in each case, the provisions of articles 11.1 and 14.2 have first been complied with.

14.2. In relation to any sale or transfer contemplated by article 14.1, the following provisions of this article 14.2 must first be complied with:

(a) the other Investors must be given not less than 20 Business Days prior written notice of the proposed sale or transfer; and

(b) a transferee which is an Affiliate of an Investor must first give an undertaking to the Company that if the transferee ceases to be an Affiliate of the relevant Investor, all of the Shares held by the transferee will, before the cessation, be transferred back to such Investor or to another Affiliate of such Investor,

together with any other conditions as may be agreed between the Investors.

14.3. Notwithstanding any other provisions of these Articles, the provisions of articles 9 (save for article 9.2(a)) to 12 (inclusive) shall not apply to any transfer of the Warrants made in accordance with the relevant instrument constituting such Warrants provided, however, that the Shareholders shall give such authorisations and take such other actions as are required to effect transfers of the Warrants permitted by the relevant instrument constituting such Warrants in compliance with mandatory legal requirements and more specifically, article 189 of the Law. For the avoidance of doubt, however, the above provisions shall apply in respect of any mandatory transfer on the Change of Control of a Warrantholder pursuant to article 13.

14.4. If an IPO of the securities of any Group Company occurs prior to the sixth anniversary of First Tranche Completion:

(a) if any Shares are permitted by the Law to be, and are, sold as part of the IPO, each of the Investors shall be entitled to participate in that sale, in respect of the Shares then held by them (or, in the case of the Warrantholders, in respect of the Warrants then held by them), pro rata to their respective Shareholdings (assuming for these purposes that all the Warrants have been exercised in full);

(b) if any Shares are permitted by the Law to be, and are, sold as part of the IPO, the provisions of article 9, article 11 (except for article 11.1) and article 12 shall not apply in respect of the offering, as part of the IPO, of any Shares offered in the IPO;

(c) upon and following completion of the IPO, the provisions of article 9.1 (but not the other provisions of article 9) article 11 and article 12 shall apply for a period of 18 months following the listing date to any subsequent transfers of Shares; and

(d) after the expiry of that period of 18 months, those Articles shall cease to apply and each of the Shareholders shall be entitled to freely sell, transfer, assign, pledge, charge or otherwise dispose of any legal or beneficial interest in any Shares free of those restrictions (but subject always to article 11.1).

14.5. If no IPO of the securities of any Group Company has occurred by the sixth anniversary of the First Tranche Completion, from the date of that sixth anniversary each of the Shareholders and the Warrantholders shall be entitled to sell, transfer, assign, pledge, charge, or otherwise dispose of any legal or beneficial interest (whether a direct or indirect interest) in any Shares or the Warrants and the provisions of article 9 (other than article 9.2(a)), article 11 (other

than article 11.1) and article 12, and any restrictions on transfer contained in the relevant instrument constituting such Warrants, shall from that date cease to apply to those Shareholders to which the relevant provisions were previously applicable and the Warrantholders.

Art. 15. Increase and reduction of capital

Subject to these Articles, the share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set out by the Law for any amendment of these Articles and set out in these Articles including, without limitation, Article 25.

Art. 16. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a Shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory Auditors, Further Actions

Art. 17. Management

17.1. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether Shareholders or not (the «Managers»). The Managers shall have responsibility for the supervision and management of the Company and its business save in respect of those matters which are specifically reserved for approval by a Supermajority of Shareholders in Article 25.

17.2. The Managers will be appointed by the Shareholders in accordance with the Law from candidates proposed by the Affinity Investors, or as otherwise agreed among Shareholders, provided that the Affinity Investors shall only be entitled to nominate such candidates for so long as the Affinity Investors hold at least one Share in aggregate. Each Manager may also resign.

17.3. The Shareholders may decide to appoint one or several «A» Managers and one or several «B» Managers.

17.4. Each of the Shareholders shall exercise all rights and powers lawfully available to such Shareholder to take all such actions as are reasonably required to comply, and procure that the Company complies, with its obligations under any agreement(s) among Shareholders or among Shareholders and the Company, in each case in accordance with the terms of such agreement(s) and these Articles (as the case may be). Such actions shall include but not be limited to:

- (a) the passing of resolutions of the Shareholders;
- (b) the giving of consents or approvals; and
- (c) the execution of documents.

Art. 18. Powers

Subject to the provisions of article 25, the Manager(s) has/have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company and does not contravene these Articles or any agreement(s) between the Shareholders.

Art. 19. Events affecting the Manager(s)

19.1. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

19.2. Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 20. Liability of the Manager(s)

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 21. Delegation of Powers

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 22. Conflict of Interests

22.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.2. Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the other Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Art. 23. Representation of the Company

23.1. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

23.2. In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers. However, if the Shareholders have appointed one or several «A» Managers and one or several «B» Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one «A» Manager and one «B» Manager or

by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 24. Statutory Auditors

24.1. The supervision of the operations of the Company shall be in the cases provided by Law entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

24.2. The auditors, if any, will be elected by the general meeting of Shareholders which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the general meeting of Shareholders by a resolution of the general meeting of Shareholders but subject to Article 25.

Chapter IV. Matters Requiring Supermajority Approval

Art. 25. Matter Requiring Supermajority Approval

25.1. From First Tranche Completion, the Company shall not and the Company and the Shareholders shall exercise all rights and powers lawfully available to it and them to procure that no Group Company shall, take any of the actions set out below in this article 25.1 without the prior written consent of a Supermajority of Shareholders or, in the case of an amendment to these Articles in accordance with the provisions of article 25.1(a), unless such action is required or permitted by virtue of any agreement(s) among Shareholders or these Articles:

(a) Amendments to these Articles that, in each case, affect the rights of any class of Shares or any of the Investors; provided that in the case of an amendment or variation of rights affecting the rights of a particular class of Shares, then the approval of the holders of not less than 75% of the Shares of that class shall be required and provided further that if an amendment adversely affects the rights of only one Shareholder and not any other then the consent of that one Shareholder shall be required.

(b) The liquidation or dissolution of any Group Company or reorganisation of the share capital structure of any Group Company (other than HIMART and its subsidiaries). For the avoidance of doubt, a reorganisation of the share capital structure does not include any issue, transfer, repurchase or redemption of shares of any class in issue on First Tranche Completion which is not in violation of any other provision of these Articles, but does include any variation to the rights attaching to those shares.

(c) Any merger or consolidation of the Company or of any other Group Company with any other company or undertaking, except for the proposed merger of HIMART and KoreaCo.

(d) The establishment by any Group Company of any incentive scheme for directors or employees involving the issue of shares or share options, other than the MIP.

(e) The creation by any of the Company, DutchCo or KoreaCo of any subsidiary or the acquisition of any shares in any other company by any of them or the participation by any of them in a partnership or joint venture (incorporated or not).

(f) Any material change to the nature of the principal business of the Group.

(g) The entry into by any Group Company of any transaction with any of the Shareholders or their Affiliates (other than any Affiliate which is a Group Company) which is not in the ordinary course of business of the relevant Group Company and/or is not on arm's length terms.

(h) Any distribution of income or assets or declaration of dividends (including stock dividends) by any Group Company which is not on a pro rata basis as among the shareholders of the relevant Group Company, but excluding any distribution or dividend in which the holders of Shares issued on exercise of the Warrants are not entitled to participate or in which the holders of Shares issued on exercise of options or rights granted under the MIP are not entitled to participate.

(i) The institution, settlement or compromise by any Group Company of any material legal proceedings (other than debt recovery proceedings in the ordinary course of business) instituted against a Group Company or submit to arbitration any dispute involving a Group Company, in each case, involving a claim in excess of such amount as may have been agreed among Shareholders from time to time.

(j) Altering the legal form of any Group Company.

(k) The making of any petition or passing of any resolution for winding up, or the making of an application for an administration order in respect of any Group Company, other than a winding up of the Company undertaken pursuant to any agreement(s) among Shareholders.

(l) The disposal of substantially all of the business or assets of the Company, DutchCo, KoreaCo and HIMART collectively (but excluding subsidiaries of HIMART), but excluding any transfer of shares of any Group Company in connection with an exit.

(m) Any change of auditors of any Group Company.

(n) The entry into by any Group Company of any commitment which would involve that company in the payment or receipt of consideration having an aggregate value in excess of such amount as may have been agreed among Shareholders.

(o) The making by any Group Company of any loan (otherwise than by way of deposit with a bank or other institution the normal business of which includes the acceptance of deposits) or the granting by any Group Company of any credit (other than in the normal course of business) or the giving by any Group Company of any guarantee (other than in the normal course of business) or indemnity, in each case having an aggregate value in excess of such amount as may have been agreed among Shareholders.

(p) The incurrence of any indebtedness (whether actual or contingent) by any Group Company (other than HIMART and its subsidiaries), other than as agreed among Shareholders.

25.2. Where any action set out in Article 25.1 is required, as a matter of Law, to be approved by a greater majority of Shareholders than a Supermajority of Shareholders, or as otherwise set out in Article 25.1, such action shall not be taken unless approved by both the majority required by Law and by a Supermajority of Shareholders.

Chapter V. Meeting of Shareholders

Art. 26. General meeting of shareholders

26.1. If the Company is composed of no more than twenty five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the Shareholders by registered mail. In such case, the Shareholders are under the obligation to, within fifteen days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

26.2. The Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the management, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by Shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

26.3. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

26.4. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy or attorney another person who need not be a Shareholder.

26.5. General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 27. Powers of the meeting of Shareholders

27.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders represents the entire body of Shareholders.

27.2. Subject to all the other powers reserved to the management by law or these Articles, the general meeting of Shareholders has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 28. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held whether or not the Company has more than 25 Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Monday of the month of April at 9:00 a.m., provided that the first annual general meeting shall be held during 2006. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 29. Procedure, Vote

29.1. Any resolution whose purpose is to amend these Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

29.2. Except as otherwise required by Law or by these Articles (including, without limitation, article 25), all other resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company.

29.3. One vote is attached to each Share.

29.4. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the management.

Chapter VI. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 30. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 31. Adoption of financial statements

31.1. At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account and cash flow statements, in accordance with the Law.

31.2. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

31.3. Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

Art. 32. Appropriation of Profits

32.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

32.2. The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

32.3. The Shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the management showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by Law or by these Articles.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation

33.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting pursuant to Article 25, unless otherwise provided by the Law or otherwise agreed among Shareholders.

33.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

33.3. Except as provided in articles 8.2 to 8.5, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VIII. The Warrants

Art. 34. The Warrants

34.1. Each of the Shareholders shall exercise all rights and powers lawfully available to them (without imposing an obligation to incur any material expenditure) to take all such actions as are reasonably required to procure that the Company complies with and is able to comply with its obligations under any instrument constituting Warrants and the Warrantholders are afforded the rights given to them under any such instrument and these Articles and are able to exercise such rights in accordance with the terms of such instrument and these Articles (as the case may be). Such actions shall include but not be limited to:

- (a) the passing of resolutions of the Shareholders;
- (b) the giving of consents or approvals; and
- (c) the execution of documents.

34.2. Without prejudice to any other rights of Warrantholders, each of the Shareholders shall:

(a) waive their preferential subscription rights in relation to any issue of Shares made as a result of an exercise of the Warrants; and

(b) approve and consent to:

(i) any transferee of the Warrants pursuant to a transfer to which the Investors have agreed and the instrument constituting the Warrants relating to transfers of the Warrants (but not otherwise) both in the transferee's capacity as a Warrantholder and in its capacity as a new Shareholder (following exercise of the Warrants) for the purposes of article 189 of the Law; and

(ii) any increase in the share capital of the Company arising as a result of the issue of Shares upon the exercise of Warrants (including for these purposes, without limitation participating by proxy at any relevant meeting and recording the increase in share capital before a notary); and

(c) unless the Warrantholders and the Managers waive such requirement, to cause such resolutions to be passed as are reasonably required to authorise and take such other steps as may be agreed between the Shareholders, each at the relevant time.

34.3. Holders of Shares issued on exercise of the Warrants shall not be entitled to participate in any distributions or other payments representing a refund of amounts contributed by the Initial Investors to cash overfund reserves, debt service reserves and interest reserves and such Shareholders unconditionally and irrevocably waive all their rights to participate in or receive any such distribution or payment which would otherwise be conferred by the Shares held by them. If for any reason, notwithstanding the provisions of this article 34.2, a holder of Shares issued on exercise of the Warrants receives any payment representing a refund of amounts contributed by the Initial Investors to cash overfund reserves, debt service reserves or interest reserves, such person shall hold the entire amount of the relevant distribution or payment in trust for the Initial Investors, pro rata to the respective numbers of Shares held by them, and shall immediately account to each of the Initial Investors for its respective proportion of the relevant amount and pay the relevant amounts to the Initial Investors.

34.4. If any Warrant has been exercised in full before:

- (a) the issue of any Equity Shares, or the grant of any rights to subscribe for Equity Shares under the MIP; or
- (b) the issue of any shares in KoreaCo, or the grant of any rights to subscribe for shares in KoreaCo under the MIP (it being acknowledged that no such issue or grant is contemplated to be made under the MIP); or
- (c) any other events as may be agreed between the Shareholders,

(but not otherwise) and any of the events described in articles 34.4(a) to (c) inclusive occurs subsequent to such exercise (but not otherwise), the holder of the Shares («Exercise Shares») issued on exercise of the relevant Warrant which has been exercised in full («Exercised Warrant») shall be entitled to subscribe at par for the number of additional Shares which would have been available for issue on exercise of the Exercised Warrant as a result of the adjustment which would have been required to be made under the relevant instrument constituting such Warrant in respect of the Exercised Warrant for the issue of Shares on the occurrence of such event. Such subscription must be made by the holder of the Exercise Shares within 30 Business Days of the date on which it is notified by the Company that such event has occurred, failing which the right to subscribe for additional Shares shall lapse.

34.5. If:

(a) any Warrant has been exercised in full before the lapse, cancellation, forfeiture or termination of any rights to subscribe for Equity Shares previously granted under the MIP (other than upon the exercise of such rights); and

(b) any such lapse, cancellation, forfeiture or termination occurs subsequent to such exercise (but not otherwise), the Company shall be entitled to repurchase at par from the holder of the Shares («Exercise Shares») issued on exercise of the relevant Warrant which has been exercised in full («Exercised Warrant»), or from any transferees of the Exercise Shares in aggregate, a number of Shares equal to the number of Shares which would not have been issued on exercise of the Exercised Warrant, as a result of the adjustment which would have been required to be made under the relevant instrument constituting such Warrant in respect of the Exercised Warrant for such lapse, cancellation, forfeiture or termination. If the Exercise Shares are held by more than one Shareholder at the relevant time, the Company's rights of repurchase shall apply on a pro rata basis as between the relevant Shareholders, in accordance with the number of Exercise Shares respectively held by them. The Company shall notify the holder(s) of the Exercise Shares of its in-

tention to exercise its right to repurchase under this article 34.5 within 30 Business Days of the date on which the relevant lapse, cancellation, forfeiture or termination of rights to subscribe for Equity Shares previously granted under the MIP occurred, failing which the Company's repurchase right shall lapse. If the Company exercises its repurchase right, the relevant holder(s) of the Exercise Shares shall be required to promptly transfer the relevant numbers of Shares to the Company for repurchase and cancellation against payment by the Company of the purchase price for those Shares.

34.6. The Shares issued upon the exercise of Warrants shall be issued in the same classes as those in issue at the relevant time, and in an equal number of Shares for each class.

Chapter IX. Applicable Law

Art. 35. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Chapter X. Definitions

Art. 36. Definitions

The definitions in this Article 36 apply in these Articles.

Affiliate: with respect to any given person, a person that Controls, is Controlled by, or is under common Control with the given person or funds managed or advised by any of the foregoing.

Affinity: CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, a company established and registered under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies.

Affinity Investors: collectively, Affinity and Affinity ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., a limited partnership established in Germany and having its principal place of business at Kardinal-Faulhaber Str. 10, 80333 Munich Germany, and each of them is an Affinity Investor.

Business Day: a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which commercial banks in the Hong Kong Special Administrative Region, Singapore, Seoul Korea, London, England and in New York, USA are open for business to the general public.

CEO: Mr. Jong-Gu Sun, a Korean national bearing Korean resident identification number 470110-1625822.

Class A Shares: class A shares of EUR 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class B Shares: class B shares of EUR 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class C Shares: class C shares of EUR 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class D Shares: class D shares of EUR 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class E Shares: class E shares of EUR 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class F Shares: class F shares of EUR 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Co-Investors: each of the Shareholders other than the Affinity Investors.

Control: in relation to a body corporate, the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person:

(a) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or

(b) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate,

and a Change of Control occurs if a person who Controls any body corporate ceases to do so or if another person acquires Control of it.

DutchCo: KOREA CE HOLDINGS (NETHERLANDS) B.V., a company established and registered under the laws of, and tax resident in, the Netherlands and having its registered office at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, the Netherlands.

Equity Share: a share of the Company other than any which as respects dividends and capital carries a right to participate only up to a specified amount in a distribution (but including for the avoidance of doubt Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares).

First Tranche Completion: the completion of the subscription for Shares to be undertaken on or around the date of adoption of these Articles.

Further Completion: subsequent subscription of Shares to be undertaken by agreement among Shareholders.

Group: all the Group Companies. Where in these Articles it provides that the Group shall in relation to a particular act, or uses any similar expression, this means that the Company shall, and shall procure that each Group Company shall, carry out the act in question.

Group Company: the Company and any company which is for the time being a direct or indirect subsidiary of the Company.

HIMART: HIMART CO. LTD., a company established and registered under the laws of Korea and having its registered office at 541 Namdaemun-ro 5 ga, Chung-gu, Seoul and, in the event of a merger or amalgamation between HIMART CO. LTD and KoreaCo, the legal entity which results from or survives the merger or amalgamation.

ICIL: INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in England and Wales having its registered office at 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP.

Independent Expert: a third party independent, internationally recognised firm of accountants (acting as an expert and not as an arbitrator) mutually nominated by the parties concerned or, failing mutual nomination within 5 Business Days of a notice served by any party concerned on the other party or parties concerned requiring such appointment, appointed by the President for the time being of the Hong Kong Institute of Certified Public Accountants.

Initial Investors: the Affinity Investors, WILLIAMS INVESTMENTS PTE LTD., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE LTD. and D Y HOLDINGS CO., LTD. collectively and each of them is an Initial Investor.

Investors: the Initial Investors, ICIL and any other Warrantheolders.

IPO: the listing, approved by the Affinity Investors, of the shares of HIMART or any other Group Company on a stock exchange.

Korea: the Republic of Korea.

KoreaCo: HIMART HOLDINGS CO. LTD., a company established and registered under the laws of, and tax resident in, Korea and having its registered office at 16th Floor, Youngpoong Building, 33 Seorin-Dong, Chongro-Ku, Seoul, Korea. For the avoidance of doubt, in the event of a merger between KoreaCo and HIMART, references in these Articles to KoreaCo do not include the legal entity which results from or survives the merger of amalgamation. Such legal entity is referred to in these Articles, and is defined as, HIMART (see definition of HIMART above).

Managers: the persons holding the office of managers of the Company at the relevant time, appointed under the Articles or the Law.

MIP: a management incentive equity plan for incentivising the senior management of HIMART and its subsidiaries to be put in place by the Company pursuant to which options will be granted in respect of Shares, or rights will be granted having an economic effect equivalent to offering Shares, to such members of senior management of HIMART and its subsidiaries as the board of directors of HIMART may select and otherwise on terms to be determined by the Affinity Investors.

Relevant Securities: collectively:

(1) all shares in the Company, rights to subscribe for shares in the Company or to receive them for no consideration and all securities convertible into shares in the Company; and

(2) all debt securities and the opportunity to advance any shareholders loans intended to be provided to the Company by Shareholders or their respective Affiliates,

but in each case excluding such shares, rights to subscribe, securities or opportunities to advance shareholders' loans as may have been agreed to be excluded by any agreement(s) among Shareholders.

Shareholders: each holder of Shares at the relevant time and Shareholder shall be construed accordingly.

Shares: Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares (or any of them if the context so requires).

subsidiary: a company is a subsidiary of another company (its holding company), if that other company

(a) holds a majority of the voting rights in it, or

(b) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or

(c) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in it,

or it is a subsidiary of a company which is itself a subsidiary of that other company.

Supermajority of Shareholders: Shareholders holding Shares representing not less than two-thirds of the Company's issued share capital.

Warrantheolders: the holders of Warrants from time to time.

Warrants: warrants to subscribe for Shares issued by the Company.

Where references are made in these Articles to agreement(s) among Shareholders, shareholders' agreement(s), matters agreed among Shareholders, agreed by the Shareholders, agreed between the Shareholders or similar expressions, such agreement(s) shall, for the avoidance of doubt, bind only those Shareholders which are party to such agreement(s).»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem-Belvaux, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 143999, et

D Y HOLDINGS CO., LTD une société constituée sous les lois de la Corée, établie et ayant son principal établissement à 55-30 Oryoo-dong, Kuro-gu, Séoul, ici représentées par Monsieur Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 24 mars 2005,

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de LUX CE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit le 25 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte du prédit notaire du 11 mars 2005, non encore publié.

III. Les comparants déclarent représenter l'intégralité du capital social de la Société de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-).

IV. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de sept cent trente-sept mille quatre cents euros (EUR 737.400,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), divisé en quatre vingt quatre (84) parts sociales de catégorie A, quatre vingt quatre (84) parts sociales de catégorie B, quatre vingt quatre (84) parts sociales de catégorie C, quatre vingt quatre (84) parts sociales de catégorie D, quatre vingt quatre (84) parts sociales de catégorie E, quatre vingt quatre (84) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), divisé en cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie E, et cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie B, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie C, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie D, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie E et quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A, B, C, D, E et F existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par (i) CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, de deux mille sept cent soixante douze (2.772) parts sociales de catégorie A, deux mille sept cent soixante douze (2.772) parts sociales de catégorie B, deux mille sept cent soixante douze (2.772) parts sociales de catégorie C, deux mille sept cent soixante douze (2.772) parts sociales de catégorie D, deux mille sept cent soixante douze (2.772) parts sociales de catégorie E, et deux mille sept cent soixante douze (2.772) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (ii) D Y HOLDINGS CO., LTD., de neuf cents trente deux (932) parts sociales de catégorie A, neuf cent trente deux (932) parts sociales de catégorie B, neuf cent trente deux (932) parts sociales de catégorie C, neuf cent trente deux (932) parts sociales de catégorie D, neuf cent trente deux (932) parts sociales de catégorie E, et neuf cent trente deux (932) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; (iii) Affinity ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., de cent cinquante quatre (154) parts sociales de catégorie A, cent cinquante quatre (154) parts sociales de catégorie B, cent cinquante quatre (154) parts sociales de catégorie C, cent cinquante quatre (154) parts sociales de catégorie D, cent cinquante quatre (154) parts sociales de catégorie E, et cent cinquante quatre (154) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; (iv) SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., de deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie A, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie B, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie C, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie D, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie E, et deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; (v) WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD. de huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie A, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie B, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie C, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie D, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie E, et huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et acceptation de la libération de chacune des quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie B, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie C, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie D, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie E, et quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie F par des apports en espèces.

4. Attribution, dans les proportions fixées au point 3 ci-dessus de (i) quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie A à CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD. et WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (ii) quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie B à CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD. et WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (iii) quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie C à CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD. et WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (iv) quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie D à CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD. et WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; (v) quatre

mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie E à CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD. et WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.; et (vi) quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie F à CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, D Y HOLDINGS CO., LTD., AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD. et WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., en contrepartie de leurs apports en numéraires respectifs et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5. Refonte des Statuts de la Société.

6. Divers.

Ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent trente-sept mille quatre cents euros (EUR 737.400,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), divisé en quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000), divisé en cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie E, et cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie B, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie C, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie D, quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie E et quatre mille neuf cent seize (4.916) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A, B, C, D, E et F existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

1. Est ensuite intervenu Monsieur Marc Meyers, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Cayman, avec siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, (Les Iles Cayman), en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2005.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, à deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie D, deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie E, et deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites par un apport en espèces d'un montant total de quatre cent quinze mille huit cents euros (EUR 415.800,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de (i) la catégorie A (ii) la catégorie B (iii) la catégorie C (iv) la catégorie D (v) la catégorie E, et (vi) la catégorie F a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de quatre cent quinze mille huit cents euros (EUR 415.800,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux mille sept cent soixante douze (2.772) parts sociales de nouvelles catégorie B, deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie D, deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie E, et deux mille sept cent soixante douze (2.772) nouvelles parts sociales de catégorie F à CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED.

2. Est ensuite intervenu Monsieur Marc Meyers, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de D Y HOLDINGS CO., LTD., une société régie par les lois de Corée, ayant son siège principal à 55-30 Oryoo-dong, Kuro-gu, Séoul, (Corée), en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2005.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de D Y HOLDINGS CO., LTD., à neuf cents trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie A, neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie B, neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie C, neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie D, neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie E, et neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites par un apport en espèces d'un montant total de cent trente neuf mille huit cents euros (EUR 139.800,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de (i) la catégorie A (ii) la catégorie B (iii) la catégorie C (iv) la catégorie D (v) la catégorie E et, de (vi) la catégorie F a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de cent trente neuf mille

huit cents euros (EUR 139.800,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer neuf cents trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie A, neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie B, neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie C, de neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie D, neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie E, et neuf cent trente deux (932) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société à D Y HOLDINGS CO., LTD.

3. Est intervenu ensuite Monsieur Marc Meyers, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., un Limited Partnership de droit allemand, ayant son centre d'activité principal à Kardinal-Faulhaber Str. 10, 80333 Munich, (Allemagne), en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2005.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., à cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie A, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie B, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie C, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie D, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie E, et cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement la totalité de nouvelles parts sociales souscrites par un apport en espèces par un apport en espèces d'un montant total de vingt-trois mille cent euros (EUR 23.100,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de (i) la catégorie A (ii) la catégorie B (iii) la catégorie C (iv) la catégorie D (v) la catégorie E, et de (vi) la catégorie F a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de vingt-trois mille cent euros (EUR 23.100,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie A, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie B, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie C, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie D, cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie E, et cent cinquante quatre (154) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société à AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G.

4. Est intervenu ensuite Monsieur Marc Meyers, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD., une société régie selon les lois de Singapour, ayant son siège social à 60 B Orchard road, # 06-18 Tower 2, The Atrium@Orchard, Singapour 238891, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2005.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD. à deux cent trente-cinq (235) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux cent trente-cinq (235) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux cent trente-cinq (235) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux cent trente-cinq (235) nouvelles parts sociales de catégorie D, deux cent trente-cinq (235) nouvelles parts sociales de catégorie E, et deux cent trente-cinq (235) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement la totalité de nouvelles parts sociales souscrites par un apport en espèces d'un montant total de trente-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 35.250,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque nouvelle part sociale de (i) la catégorie A (ii) la catégorie B (iii) la catégorie C (iv) la catégorie D (v) la catégorie E et, de (vi) la catégorie F a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de trente-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 35.250,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie A, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie B, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie C, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie D, deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie E, et deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie F de la Société à SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD.

5. Est intervenu ensuite Monsieur Marc Meyers, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., une société régie selon les lois de Singapour, ayant son siège social à 168 Robinson Road, # 37-01, Capital Tower, Singapour 068912, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2005.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD., à huit cent vingt-trois (823) nouvelles parts sociales de catégorie A, huit cent vingt-trois (823) nouvelles parts sociales de catégorie B, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie C, huit cent vingt-trois (823) nouvelles parts sociales de catégorie D, huit cent vingt-trois (823) nouvelles parts sociales de catégorie E, et huit cent vingt-trois (823) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement la totalité de nouvelles parts sociales souscrites par un apport en espèces d'un montant total de cent vingt-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 123.450,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque nouvelle part sociale de (i) la catégorie A (ii) la catégorie B (iii) la catégorie C (iv) la catégorie D (v) la catégorie E et, de (vi) la catégorie F, a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de cent vingt-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 123.450,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie A, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie B, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie C, huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie D, huit

cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie E, et huit cent vingt-trois (823) parts sociales de catégorie F de la Société à WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.

Il en résulte, de ce qui précède, que les participations dans la Société sont comme suit:

Nom de l'associé	Nombre total de parts détenues après souscription	
CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED.	2.847	parts sociales de catégorie A
	2.847	parts sociales de catégorie B
	2.847	parts sociales de catégorie C
	2.847	parts sociales de catégorie D
	2.847	parts sociales de catégorie E
	2.847	parts sociales de catégorie F
AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G.	154	parts sociales de catégorie A
	154	parts sociales de catégorie B
	154	parts sociales de catégorie C
	154	parts sociales de catégorie D
	154	parts sociales de catégorie E
	154	parts sociales de catégorie F
SELETAR FUND INVESTMENTS PTE. LTD.	235	parts sociales de catégorie A
	235	parts sociales de catégorie B
	235	parts sociales de catégorie C
	235	parts sociales de catégorie D
	235	parts sociales de catégorie E
	235	parts sociales de catégorie F
WILLIAMS INVESTMENT PTE. LTD.	823	parts sociales de catégorie A
	823	parts sociales de catégorie B
	823	parts sociales de catégorie C
	823	parts sociales de catégorie D
	823	parts sociales de catégorie E
	823	parts sociales de catégorie F
D Y HOLDINGS CO., LTD.	941	parts sociales de catégorie A
	941	parts sociales de catégorie B
	941	parts sociales de catégorie C
	941	parts sociales de catégorie D
	941	parts sociales de catégorie E
	941	parts sociales de catégorie F
Total	30.000	parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de refondre les Statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Il est constitué par la partie comparaisant et toutes les personnes qui deviendront par la suite détenteurs de Parts Sociales de la Société («Associés») une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, par l'article 1832 du Code Civil, tel qu'amendé (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de Parts Sociales ou de création de Parts Sociales nouvelles.

1.3. La Société adopte la dénomination LUX CE, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision de la gérance.

2.3. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de la gérance.

2.4. Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée de bons de souscription et d'obligations de toute nature.

3.4. La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi et pas ces Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital de la Société est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) divisé en cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie A, cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie B, cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie C, cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie D, cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie E et cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée (ci-après dénommée ensemble: les «Parts Sociales»).

5.2. Les droits, obligations et restrictions liés aux Parts Sociales de chaque catégorie, tels que définis dans les présents Statuts, seront identiques, sauf dans la mesure où la Loi ou ces Statuts ou toute(s) convention(s) d'Associés pouvant exister, le cas échéant, en disposent autrement.

5.3. Pourvu que le capital de la Société soit divisé en différentes catégories de Parts Sociales et qu'une résolution de l'assemblée générale des Associés soit de nature à modifier les droits et obligations respectifs de celles-ci, la décision des Associés devra, pour être valable, être adoptée à une majorité des trois quarts pour chaque catégorie de Parts Sociales et devra également se conformer à toutes les exigences supplémentaires convenues, le cas échéant, par les Associés. La création et/ou l'émission de toutes parts sociales de la Société de toute catégorie autre que les Parts Sociales, ayant des droits en priorité sur les Parts Sociales, constituera une variation des droits liés aux Parts Sociales, et sera par conséquent soumise à cet article 5.3.

5.4. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés à toutes Parts Sociales, obligations, billets ou effets similaires) est transféré. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale dont question à l'article 32.

Art. 6. Capital autorisé

6.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 502.500,-) divisé en trois mille trois cent cinquante (3.350) Parts Sociales de Catégorie A, trois mille trois cent cinquante (3.350) Parts Sociales de Catégorie B, trois mille trois cent cinquante (3.350) Parts Sociales de Catégorie C, trois mille trois cent cinquante (3.350) Parts Sociales de Catégorie D, trois mille trois cent cinquante (3.350) Parts Sociales de Catégorie E et trois mille trois cent cinquante (3.350) Parts Sociales de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Sous réserve des dispositions des Articles 6.4 et 25, la gérance est autorisée, durant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial C des présents Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois en émettant des Parts Sociales au profit des détenteurs des Parts Sociales ou de Warrants existants et/ou de toutes autres personnes approuvées par les Associés par résolutions d'Associés se conformant aux exigences en matière de quorum et de majorité telles que prévues par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi et comme autorisé par l'article 6.4.

6.2. Conformément aux dispositions de l'article 6.4 et à toutes autres restrictions convenues entre les Associés, ces Parts Sociales pourront être souscrites et émises selon les modalités fixées par la gérance.

La gérance peut en particulièrement déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les Parts Sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les Parts Sociales seront libérés par un apport en espèces ou en nature.

6.3. La gérance de la Société peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital. A chaque augmentation du capital social de la Société par la gérance dans les limites du capital autorisé, les présents Statuts seront modifiés en conséquence.

6.4. A moins que la Société et les Investisseurs n'en conviennent autrement, et sauf si cela est spécifiquement convenu par les Associés ou par la Société et tous Détenteurs de Warrants, tous les Titres Concernés seront offerts en priorité aux Associés et aux Détenteurs de Warrants dans une proportion aussi proche que possible de la proportion existant

entre le nombre de Parts Sociales, dans le cas des Associés, et le nombre de Parts Sociales consécutives à l'exercice des Warrants, dans le cas des Détenteurs de Warrants, détenu par eux, et la totalité du capital émis de la Société (en supposant à ces fins que tous les Warrants restants ont été exercés). Toute offre telle sera ouverte à l'acceptation pendant au moins 20 Jours Ouvrables (ou toute autre période pouvant être requise en vertu de la Loi) à partir de la date de sa notification. Tous les Titres Concernés n'ayant pas été acceptés au cours de cette Période seront proposés aux Associés et Détenteurs de Warrants ayant accepté de tels Titres Concernés au cours du premier tour de l'offre, dans une proportion aussi proche que possible de la proportion existant entre le nombre de Parts Sociales, dans le cas des Associés, et le nombre de Parts Sociales survenant de l'exercice des Warrants, dans le cas des Détenteurs de Warrants, détenu par eux, et la totalité du capital social émis détenu par ces Associés et Détenteurs de Warrants acceptants (en supposant à ces fins que tous les Warrants restants des Détenteurs de Warrants acceptants ont été exercés). Toute offre telle sera ouverte à l'acceptation pendant au moins 20 Jours Ouvrables (ou toute autre période pouvant être requise en vertu de la Loi) à partir de la date de sa notification, et ce processus se répétera jusqu'à ce que, soit tous les Titres Concernés proposés aient été acceptés, soit il n'y ait plus d'Associés ou de Détenteurs de Warrants disposés à accepter une telle offre.

6.5. Sans préjudice de l'Article 6.4, à l'exception des Parts Sociales attribuées conformément à l'exercice des droits octroyés en vertu du MIP, aucune attribution de Parts Sociales quelconques ne sera effectuée par la Société à une personne n'étant pas encore Associé (un «Nouvel Associé») sauf:

(a) si l'attribution est autorisée par une assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social, à condition, toutefois, que les Associés donnent de telles autorisations et prennent toutes mesures requises pour effectuer des distributions qui seront effectuées conformément à toute(s) convention(s) entre les Associés; et

(b) si le Nouvel Associé, et si les Gérants estiment que cela est approprié, sa société de holding s'est conformé à toutes les exigences complémentaires pouvant être convenues par les Investisseurs.

Art. 7. Parts Sociales

7.1. Chaque Action donne droit à son détenteur à un vote lors de l'assemblée générale des Associés. La possession d'une Part Sociale entraîne l'acceptation tacite des Statuts et des résolutions de l'assemblée générale des Associés.

7.2. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

7.3. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 8. Rachat de Parts Sociales

8.1. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi et des présents Statuts.

8.2. Les rachats effectués conformément aux articles 8.3 à 8.6 seront effectués conformément à la Loi et aux priorités suivantes: les Parts Sociales de Catégorie A seront rachetées en priorité par rapport à toutes les autres catégories de Parts Sociales. Ensuite, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie F seront rachetées dans cet ordre. Tous les rachats seront effectués au prorata, proportionnellement aux nombres respectifs des Parts Sociales de la catégorie des Parts Sociales concernée détenus par chaque Associé au moment opportun.

8.3. Si la Société souhaite racheter toutes Parts Sociales, elle informera préalablement et par écrit du rachat les détenteurs des Parts Sociales qui seront rachetées («Notification du Rachat par la Société»). La Notification du Rachat par la Société précisera les Parts Sociales particulières qui seront rachetées (qui constitueront la totalité (et pas uniquement certaines) des Parts Sociales d'une catégorie particulière) et la date arrêtée pour le rachat, et sera effectuée au moins 15 et au plus tard 30 Jours Ouvrables avant la date arrêtée pour le rachat.

8.4. A la date arrêtée pour le rachat, la Société paiera à l'Associé concerné (ou, en cas de codétenteurs, à l'Associé dont le nom se trouve le premier dans le registre des membres de la Société concernant ces Parts Sociales) le montant qui lui est dû (calculé conformément à l'article 8.5) pour ce rachat contre remise d'un reçu convenable pour les sommes de rachat.

8.5. Lors du rachat de chaque Action, un tel montant déterminé par les Gérants sera payé, à condition que ce montant (i) ne soit pas inférieur au total de la valeur nominale de cette Part Sociale et du montant de tout dividende ou distribution ayant été déclaré ou s'étant accumulé à l'égard de cette Part Sociale mais n'ayant pas été payé, et (ii) soit limité à et effectué en utilisant des sommes disponibles à la distribution conformément à la Loi. Un tel montant deviendra à ce moment une créance due par et payable immédiatement par la Société à l'Associé d'une telle Part Sociale.

8.6. Toutes Parts Sociales rachetées conformément aux dispositions des articles 8.2 à 8.5 seront immédiatement annulées et le capital de la Société réduit en conséquence.

Art. 9. Cessions de Parts Sociales

9.1. Aucun Co-Investisseur ne sera autorisé à vendre, transférer, céder, mettre en gage, percevoir ou disposer de tout intérêt légal ou droit de participation bénéficiaire (que ce soit un intérêt direct ou indirect) dans toutes Parts Sociales sans l'accord préalable et écrit des Investisseurs Affinity, excepté pour:

(a) une vente de Parts Sociales par un Co-Investisseur en tant que Bénéficiaire de la Co-Vente conformément à l'article 11 en vertu d'une Notification de Co-Vente effectuée par un Associé Cédant en vertu de cet article; ou

(b) une vente de Parts Sociales par un Co-Investisseur en tant qu'Investisseur Appelé conformément à l'article 12 en vertu d'une notification d'attrait effectuée par les Investisseurs par Alliance conformément à cet article; ou

(c) comme autorisé par l'article 14.

9.2. Sans préjudice de l'article 9.1, aucune vente, transfert, cession ou autre disposition de toutes Parts Sociales, ou tout intérêt dans celles-ci, ne sera effectué par tout Associé («Cédant») à une personne n'étant pas encore Associé (un «Nouvel Associé») sauf:

(a) si la vente, le transfert, la cession ou autre disposition est autorisé par l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social, à condition, toutefois, que les Associés donnent de telles autorisations et prennent toutes mesures requises pour effectuer toute vente, transfert, cession ou autre disposition qui sera effectuée conformément à toute(s) convention(s) entre les Associés; et

(b) si le Nouvel Associé et, si les Gérants estiment que cela est approprié, sa société de holding s'est conformé à toutes les exigences complémentaires pouvant être convenues par les Investisseurs.

9.3. Les droits d'attrait des Investisseurs Affinity en vertu de l'article 12, et les droits des Investisseurs Affinity relatifs aux dispositions par des Co-Investisseurs de leurs intérêts dans des Parts Sociales conformément à l'article 9.1, sont tous des droits personnels des Investisseurs Affinity, et (a) subsisteront seulement aussi longtemps que les Investisseurs Affinity détiennent au moins une Part Sociale au total, et (b) ne seront pas cédés ou affectés par un cessionnaire des Parts Sociales détenues par les Investisseurs Affinity, mais sans préjudice de la cession ou affectation par le cessionnaire des autres droits et avantages des Investisseurs Affinity en vertu de ces Statuts et de la capacité d'un tel cessionnaire de nommer ou de renvoyer des Gérants de la Société conformément à l'exercice des droits conférés par les Parts Sociales qu'il détient.

9.4. Les Gérants refuseront d'enregistrer tout transfert de Parts Sociales ou de Warrants effectué en violation des dispositions des présents Statuts ou de l'instrument concerné constituant ces Warrants, mais ne pourront par ailleurs refuser d'enregistrer tout transfert de Parts Sociales ou de Warrants. Afin de s'assurer qu'un transfert particulier de Parts Sociales ou de Warrants soit autorisé en vertu des dispositions des présents Statuts ou de l'instrument concerné constituant ces Warrants, les Gérants peuvent demander au cédant, ou à la personne appelée cessionnaire dans tout transfert présenté pour enregistrement, de procurer à la Société les informations et preuves que les Gérants peuvent raisonnablement estimer nécessaires ou pertinentes. Si de telles informations ou preuves n'étaient pas fournies à la satisfaction des Gérants dans un délai de 28 jours suivant cette requête, les Gérants pourront refuser d'enregistrer le transfert en question.

9.5. A moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit par les Investisseurs Initiaux et ICIL, aucun Associé ne transférera des Parts Sociales de toute catégorie (la «première catégorie») à moins que l'Associé concerné ne transfère au même moment la Part Concernée de chaque autre catégorie de Parts Sociales détenue par l'Associé concerné à ce moment. A cette fin, la Part Concernée d'une catégorie de Parts Sociales est le nombre de Parts Sociales de la catégorie concernée qui se trouve dans la même proportion par rapport au nombre total de Parts Sociales de la catégorie concernée détenu par l'Associé en question au moment concerné que le nombre de Parts Sociales de la première catégorie proposées pour être cédées par l'Associé par rapport au nombre total de Parts Sociales de la première catégorie détenu par l'Associé à ce moment.

Art. 10. Preuve du transfert de Parts Sociales et transferts nuls

10.1. Le transfert de Parts Sociales doit être prouvé par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Tout transfert ne sera opposable à la Société ou aux tiers, à moins qu'il n'ait été notifié à la Société comme il se doit ou accepté par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

10.2. Tout prétendu transfert de Parts Sociales ou de Warrants effectué en violation avec les dispositions des présents Statuts et de la Loi sera nul et sans effet.

Art. 11. Droits de la Co-Vente

11.1. Sauf autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts du capital social, aucune Action ne sera transférée à un Acquéreur n'étant pas un Associé, à condition toutefois que les Associés donnent ces autorisations et prennent les autres mesures requises pour effectuer des cessions de Parts Sociales acceptées et autorisées par les Associés.

11.2. Sans préjudice des dispositions des articles 9 et 11.1, un Associé qui se propose de vendre des Parts Sociales (chacun un «Associé Cédant») ne vendra, cédera ou disposera autrement de toutes Parts Sociales telles (ou tout intérêt dans celles-ci) à moins que les procédures suivantes de cet article 11 n'aient été observées. Dans le cas où un Associé Cédant est un Co-Investisseur, les dispositions de cet article 11 doivent être observées en plus de, et conformément aux dispositions de l'article 9.1.

11.3. L'Associé Cédant notifiera préalablement à tout autre Associé et Détenteur de Warrants (un «Bénéficiaire de la Co-Vente») la vente proposée (une «Notification de la Co-Vente»). La Notification de la Co-Vente précisera:

- (a) l'identité de l'acheteur proposé (l'«Acquéreur»);
- (b) le prix par Action que l'Acquéreur se propose de payer;
- (c) la façon par laquelle la contrepartie sera payée;
- (d) le nombre de Parts Sociales que l'Acquéreur souhaite acheter (qui, afin de prévenir tout doute, peut excéder le nombre de Parts Sociales détenues par l'Associé Cédant); et
- (e) le nombre total de Parts Sociales détenues par l'Associé Cédant.

11.4. Chaque Bénéficiaire de la Co-Vente pourra, dans les 10 Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de la Co-Vente, informer l'Associé Cédant qu'ils souhaitent vendre un certain nombre de Parts Sociales détenues par eux ou exercer un certain nombre de Warrants détenus par eux et vendre les Parts Sociales en résultant au prix de vente respectif proposé pour les Parts Sociales, en envoyant une contre-notification qui précisera le nombre de Parts Sociales que ce Bénéficiaire de la Co-Vente souhaite vendre. Le nombre maximal de Parts Sociales qu'un Bénéficiaire de la Co-Vente peut vendre en vertu de cette procédure sera:

$$\frac{P}{Q} \times R$$

où

P: est le nombre de Parts Sociales détenues par le Bénéficiaire de la Co-Vente, (ou, en cas de Bénéficiaire de la Co-Vente étant un Détenteur de Warrants, le nombre de Parts Sociales qui serait attribué lors de l'exercice de la totalité des Warrants détenus par le Bénéficiaire de la Co-Vente),

Q: est le nombre total:

- des Parts Sociales détenues par tous les Bénéficiaires de la Co-Vente, plus
- des Parts Sociales qui seraient attribuées lors de l'exercice de la totalité des Warrants détenus par l'ensemble des Bénéficiaires de la Co-Vente, plus
- des Parts Sociales détenues par l'Associé Cédant, et

R: est le nombre des Parts Sociales que l'Acquéreur souhaite acheter.

11.5. Tout Bénéficiaire de la Co-Vente qui n'envoie pas une contre-notification dans un tel délai de 10 Jours Ouvrables sera réputé avoir précisé qu'ils ne souhaitent pas vendre de Parts Sociales.

11.6. Après expiration de 10 Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle les Bénéficiaires de la Co-Vente reçoivent la Notification de la Co-Vente ou, si cette date est ultérieure, la date à laquelle les Bénéficiaires de la Co-Vente étant Détenteurs de Warrants et ayant fait part de leur souhait de vendre (et étant habilités à ce faire) ont exercé leurs Warrants et émis des Parts Sociales, l'Associé Cédant pourra vendre à l'Acquéreur, aux conditions notifiées aux Bénéficiaires de la Co-Vente, un nombre de Parts Sociales ne dépassant pas le nombre spécifié dans la Notification de la Co-Vente comme étant le nombre que l'Acquéreur souhaite acheter, après avoir soustrait de celui-ci toutes Parts Sociales que les Bénéficiaires de la Co-Vente ont indiqué souhaité vendre et qu'ils sont habilités à vendre en vertu de cet article 11, à condition qu'au même moment, l'Acquéreur achète aux Bénéficiaires de la Co-Vente les nombres de Parts Sociales qu'ils ont respectivement indiqué souhaiter vendre (et qu'ils sont habilités à vendre en vertu de cet article 11) à des conditions non moins avantageuses que celles obtenues par l'Associé Cédant auprès de l'Acquéreur.

11.7. Les Notifications de la Co-Vente seront irrévocable mais deviendront caduques, et aucune Vente par un Associé Cédant ne sera effectuée en vertu de toute Notification de Co-Vente plus de six mois après signification de cette Notification.

Art. 12. Droits d'attrait (Drag Along)

12.1. Les Investisseurs Affinity ne seront autorisés à exercer leurs droits en vertu de cet article 12 que:

- (a) s'ils ont d'abord rempli leurs obligations en tant qu'Associé Cédant conformément à l'article 11; et
- (b) si le nombre de Parts Sociales que l'Acquéreur auquel il est fait référence à l'article 11.3 souhaite acheter (tel que précisé dans la Notification de la Co-Vente auquel il est également fait référence dans cet article) dépasse le nombre de Parts Sociales dont la vente a été convenue, au total, par les Investisseurs Affinity en tant qu'Associé Cédant et les Bénéficiaires de la Co-Vente conformément à l'article 11; et
- (c) si la vente de Parts Sociales proposée est une transaction effectuée dans les conditions normales de marché et de bonne foi.

La différence entre le nombre de Parts Sociales que l'Acquéreur souhaite acheter et le nombre de Parts Sociales dont la vente a été convenue, au total, par les Investisseurs Affinity en tant qu'Associé Cédant et les Bénéficiaires de la Co-Vente en vertu de l'article 11 est appelée dans les présentes la «Demande Excédentaire de Parts Sociales».

12.2. S'il est satisfait à toutes les exigences spécifiées à l'article 12.1, les Investisseurs Affinity pourront exercer leurs droits d'attrait conformément à cet article 12, mais seulement dans la mesure requise pour satisfaire à la Demande Excédentaire de Parts Sociales de l'Acquéreur. Afin de prévenir tout doute, les dispositions de l'article 11.1 doivent être respectées avant que toute cession de Parts Sociales puisse être exécutée.

12.3. En vertu des articles 12.1 et 12.2, les Investisseurs Affinity auront le choix (l'«Option d'Attrait») d'une vente par les Investisseurs Affinity de leur détention de Parts Sociales pour demander à tous les détenteurs de Parts Sociales et de Warrants (mais à l'exclusion des détenteurs ayant convenu de vendre la totalité de leur détention de Parts Sociales ou d'exercer la totalité de leurs Warrants et de vendre toutes les Parts Sociales en résultant conformément aux dispositions de Co-Vente de l'article 11) («Investisseurs Appelés») de vendre et de céder à l'Acquéreur auquel il est fait référence à l'article 11 (ou, en cas de Détenteurs de Warrants, d'exercer les Warrants et de vendre les Parts Sociales en résultant à l'Acquéreur auquel il est fait référence à l'article 11) jusqu'au nombre total de Parts Sociales nécessaire afin de satisfaire à la Demande Excédentaire de Parts Sociales.

12.4. Les nombres de Parts Sociales qui seront transférées par chaque Investisseur Appelé seront de:

$$E \times \frac{F}{G}$$

où

E: est le nombre de Parts Sociales composant la Demande Excédentaire de Parts Sociales,

F: est le nombre de Parts Sociales détenues par l'Investisseur Appelé concerné (ou, en cas d'Investisseur Appelé étant un Détenteur de Warrants, le nombre de Parts Sociales qui serait attribué lors de l'exercice de ses Warrants) qui ne sont de toute façon pas vendues par l'Investisseur Appelé concerné conformément aux dispositions de la Co-Vente de l'article 11,

G: est le nombre total de Parts Sociales détenues à ce moment par tous les Investisseurs Appelés plus les Parts Sociales qui seraient attribuées lors de l'exercice de la totalité des Warrants détenus par l'ensemble des Investisseurs Appelés, qui ne sont, de toute façon, pas vendues par ces Investisseurs Appelés en vertu des dispositions de la Co-Vente de l'article 11.

12.5. Les Investisseurs Affinity peuvent exercer leur Option d'Attrait en informant par écrit les Investisseurs Appelés à cet effet (une «Notification d'Attrait») au moins 10 et au plus 45 Jours Ouvrables avant le transfert de Parts Sociales

proposées à la cession par les Investisseurs Affinity à l'Acquéreur auquel il est fait référence à l'article 11. Une Notification de Tirage:

(a) spécifiera le nombre de Parts Sociales (les «Parts Sociales Appelées») dont la vente est demandée conformément à cet Article par l'Investisseur Appelé auquel elle est envoyée, qui sera calculé conformément aux dispositions de l'article 12.4;

(b) la personne à laquelle elles seront transférées;

(c) la contrepartie pour laquelle les Parts Sociales Appelées seront transférées (calculée conformément à cet article 12); et

(d) la date de cession proposée.

12.6. Les Notifications d'Attrait seront irrévocables mais viendront à expiration si, pour quelque motif que ce soit, une vente des Parts Sociales à l'Acquéreur par les Investisseurs Affinity n'intervient pas dans les 45 Jours Ouvrables suivant la date de signification de la Notification de Tirage. Les Investisseurs Affinity pourront introduire d'autres Notifications d'attrait à la suite de l'expiration de toute Notification d'Attrait, mais uniquement dans des circonstances dans lesquelles il est satisfait aux exigences des articles 12.1 et 12.2.

12.7. La contrepartie (en espèces ou autre) contre laquelle les Investisseurs Appelés seront tenus de vendre les Parts Sociales Appelées sera le même prix par Action que celui qui sera payé aux Investisseurs Affinity par l'Acquéreur auquel il est fait référence à l'article 11 lors de la vente de leurs Parts Sociales à l'Acquéreur et en tout cas en vertu duquel différents prix sont payables pour différentes catégories de Parts Sociales, le prix à payer par l'Acquéreur pour la ou les catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s) composant ou comprises dans les Parts Sociales Appelées.

12.8. L'exécution de la vente des Parts Sociales Appelées aura lieu à la même date que la date d'exécution proposée de la vente des Parts Sociales des Associés Cédants, à moins que:

(a) aucune autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital n'ait été donnée (à condition, toutefois, que les Associés donnent une telle autorisation et prennent toutes autres mesures nécessaires pour effectuer les transferts des Parts Sociales que les Associés ont convenus et autorisés), auquel cas l'exécution de l'affaire sera reportée jusqu'à ce qu'une telle autorisation ait été donnée; et

(b) tous les Investisseurs Appelés et les Investisseurs Affinity n'en conviennent autrement; ou

(c) cette date ne soit située moins de 10 Jours Ouvrables après la Notification d'attrait, auquel cas elle sera reportée jusqu'au dixième Jour Ouvrable après la Notification d'attrait; ou

(d) n'importe lequel des Investisseurs Appelés ne soit un détenteur de Warrants et ne se soit, à cette date, pas vu attribuer de Parts Sociales conformément à l'exercice de ses Warrants, auquel cas l'exécution aura lieu à la date de cette attribution.

12.9. Si un quelconque détenteur:

(a) de Parts Sociales, lors de l'exécution de la vente des Parts Sociales Appelées, n'exécute pas de transfert à l'égard de la totalité des Parts Sociales Appelées qu'il détient; ou

(b) de Warrants n'exerce pas les Warrants concernés avant l'exécution de la vente des Parts Sociales Appelées et réalise des transferts à l'égard des Parts Sociales Appelées survenant de cet exercice lors de l'exécution de la vente des Parts Sociales Appelées,

le détenteur défaillant sera réputé avoir irrévocablement désigné toute personne nommée par l'Associé Cédant, aux fins d'être son agent et mandataire et d'exécuter toutes notifications, transfert(s) et cessions nécessaires pour le compte du détenteur concerné, contre accusé de réception par la Société (responsable pour ce détenteur) des sommes d'achat ou de toute autre contrepartie payable pour les Parts Sociales Appelées détenues par le détenteur concerné et de délivrer ces notifications à la Société et transfert(s) à l'Acquéreur (ou de la façon dont il pourra l'ordonner), et les Gérants inscriront sur-le-champ l'Acquéreur (ou comme il l'ordonnera) dans le registre des membres en tant que détenteur des Parts Sociales Appelées, de façon à garantir le respect du présent article. Après que l'Acquéreur (ou une personne désignée par celui-ci) ait été enregistré en tant que détenteur des Parts Sociales Appelées, la validité de cette procédure ne sera contestée par aucune personne. Le fait qu'aucune copie du registre des membres n'ait été produite ne sera pas un obstacle à l'inscription des Parts Sociales en vertu de cet article.

12.10. Au cas où toute personne, à la suite de l'émission d'une Notification d'Attrait, deviendrait un Associé, en vertu de l'exercice d'une option préexistante d'acquisition de Parts Sociales de la Société (un «Nouveau Membre»), une Notification d'Attrait sera réputée avoir été signifiée au Nouveau Membre aux mêmes conditions que la précédente Notification d'Attrait, qui sera sur ce tenu de vendre et céder un tel nombre de Parts Sociales acquis par le Nouveau Membre à l'Acquéreur ou que l'Acquéreur peut ordonner comme devant raisonnablement être cédées afin de satisfaire à toute Demande Excédentaire de Parts Sociales restant insatisfaite, et les dispositions de cet article 12 s'appliqueront mutatis mutandis au Nouveau Membre, à ceci près que l'exécution de la vente de ces Parts Sociales se produira sur-le-champ lorsque la Notification d'Attrait est réputée avoir été signifiée au Nouveau Membre. Les dispositions de cet article 12.10 ne s'appliquent pas à une personne devenant Associé lors de l'exercice des Warrants conformément aux dispositions précédentes de cet article 12.

Art. 13. Cession obligatoire lors d'un changement de contrôle d'un Associé ou Détenteur de Warrants

13.1. Conformément à l'Article 13.12, si un Associé ou Détenteur de Warrants (étant, dans tous les cas, une personne morale) cesse d'être sous le Contrôle de la (des) personne(s) ayant Contrôlé cet Associé ou Détenteur de Warrants à la date à laquelle il est devenu Associé ou Détenteur de Warrants (un tel événement étant appelé dans cet Article 13 un «Cas de Changement de Contrôle»), cet Associé ou ce Détenteur de Warrants (selon le cas) sera alors tenu de proposer toutes les Parts Sociales et Warrants inscrites à ce moment à son nom (de tels Parts Sociales et Warrants étant ensemble désignés par Parts Sociales de la Vente et tout renvoi aux Parts Sociales de la Vente dans cet article 13 comprendra à la fois les Parts Sociales et les Warrants inscrits au nom de l'Associé ou du Détenteur de Warrants concerné) aux Investisseurs (autre que, le cas échéant, l'Associé ou le Détenteur de Warrants concerné à l'égard duquel le

Cas de Changement de Contrôle s'est produit) conformément aux dispositions suivantes de cet Article 13, et un tel Associé ou Détenteur de Warrants à l'égard duquel un Cas de Changement de Contrôle s'est produit est désigné dans cet Article 13 comme étant un Vendeur.

13.2. Le prix auquel les Parts Sociales ou les Warrants (selon le cas) détenus par le Vendeur seront proposés à la vente (le «Prix de Vente») sera le prix convenu entre le Vendeur et les Gérants. Si le Vendeur et les Gérants ne parviennent pas à s'accorder sur un prix dans les 21 jours du moment où le Cas de Changement de Contrôle s'est produit, le Prix de Vente sera à la place le prix que l'Expert Indépendant attestera être, selon lui, une valeur équitable des Parts Sociales de la Vente. En parvenant à son opinion, l'Expert Indépendant estimera les Parts Sociales de la Vente à la date à laquelle le Cas de Changement de Contrôle s'est produit, sur la base d'une affaire qui marche comme celle existant entre un vendeur volontaire et un acquéreur volontaire, sous réserve des restrictions de transfert exposées dans les présentes. La décision de l'Expert Indépendant quant au Prix de l'Action en vertu de cet Article 13 sera, en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste, définitive et contraignante.

13.3. La Société sera désignée l'agent du Vendeur pour la vente des Parts Sociales de la Vente en un ou plusieurs lots, à la discrétion des Gérants, au Prix de Vente en vigueur et conformément aux modalités de cet Article 13.

13.4. La Société proposera les Parts Sociales de la Vente à la vente en le notifiant par écrit aux Investisseurs autres que le Vendeur.

13.5. La notification précisera:

(a) le nombre de Parts Sociales de la Vente disponibles et le Prix de Vente, sur une base totale, et spécifiera également la contrepartie par Part Sociale de la Vente; et

(b) la date à laquelle la demande d'acquisition des Parts Sociales de la Vente doit être reçue par la Société (étant une date située non moins de 20 jours après la date de la notification).

13.6. La notification exposera les modalités de distribution des Parts Sociales de la Vente et invitera chaque Investisseur auquel les Parts Sociales de la Vente concernées ont été proposées en vertu de l'Article 13.5 (un «Destinataire de l'Offre») à faire une demande écrite auprès de la Société pour autant de Parts Sociales de la Vente (le cas échéant) que ce Destinataire de l'Offre souhaiterait acquérir.

13.7. Les Parts Sociales de la Vente seront attribuées par les Gérants à la satisfaction des souscriptions reçues des Destinataires de l'Offre conformément à la procédure formulée dans les dispositions suivantes de cet Article 13.

13.8. Si le nombre total de Parts Sociales de la Vente demandé par les Destinataires de l'Offre est égal ou inférieur au nombre de Parts Sociales de la Vente disponibles, les Parts Sociales de la Vente seront distribuées à la satisfaction des souscriptions reçues, au prorata, conformément à la formule exposée à l'article 13.9. Toutes Parts Sociales de la Vente restantes, excédant le nombre de Parts Sociales de la Vente souscrites par les Destinataires de l'Offre, seront proposées aux Destinataires de l'Offre ayant souscrit aux Parts Sociales de la Vente lors du premier tour de l'offre, en appliquant la formule exposée à l'article 13.9 comme si toute référence dans la formule à un «Destinataire de l'Offre» était interprétée comme une référence à un Destinataire de l'Offre ayant souscrit aux Parts Sociales de la Vente lors du premier tour de l'Offre. Ce processus se répétera jusqu'à ce que soit toutes les Parts Sociales de la Vente restantes aient été demandées et acceptées, soit qu'il n'y ait pas de Destinataires de l'Offre disposé à accepter cette offre. Toute répétition de l'Offre sera considérée comme une «itération» pour les besoins de l'application de la formule de l'article 13.9.

13.9. Si le nombre total de Parts Sociales de la Vente demandées par les Destinataires de l'Offre est supérieur au nombre de Parts Sociales de la Vente restantes disponibles à l'achat:

(a) les Gérants distribueront les Parts Sociales de la Vente à la satisfaction de chaque souscription de Destinataire de l'Offre à des Parts Sociales de la Vente conformément à la formule suivante. Cette formule sera appliquée à plusieurs reprises jusqu'au moment où il ne reste plus de Parts Sociales de la Vente à distribuer. Chaque application de la formule est appelée ci-après une «itération».

$$A = \frac{B \times D}{C}$$

où

A: est le nombre de Parts Sociales de la Vente devant être distribuées au Destinataire de l'Offre concerné dans l'itération,

B: est le nombre de Parts Sociales détenues par l'Investisseur concerné (ou, en cas de Destinataire de l'Offre étant un Détenteur de Warrants, le nombre de Parts Sociales qui seraient émises envers ce Destinataire de l'Offre lors de l'exercice de ses Warrants),

C: est le nombre de Parts Sociales détenues par l'ensemble des Destinataires de l'Offre auxquels l'itération est appliquée plus toutes les Parts Sociales qui seraient émises lors de l'exercice des Warrants détenus par ces Destinataires de l'Offre,

D: est le nombre de Parts Sociales de la vente ou (après la première itération) le nombre de Parts Sociales de la Vente restant non-attribuées par les itérations précédentes.

Si, par toute itération, un Destinataire de l'Offre se voyait attribuer la totalité ou plus des Parts Sociales de la Vente pour lesquelles il a souscrit (en ce compris les affectations des itérations précédentes), tout excès ne serait à ce moment pas distribué à ce Destinataire de l'Offre. Ce Destinataire de l'Offre cessera de prendre part à toutes autres itérations, et les Parts Sociales de la Vente excédentaires seront disponibles pour affectation lors de l'itération suivante.

(b) La Société informera le Vendeur et tout Destinataire de l'offre ayant souscrit à des Parts Sociales de la Vente du nombre de Parts Sociales de la Vente ayant été distribuées et des personnes auxquelles elles ont été distribuées. La notification comportera le lieu et le moment (au plus tard 14 jours après que les souscriptions devaient être reçues) auxquels la vente des Parts Sociales de la Vente sera exécutée.

13.10. Si la Société trouve un ou des acheteurs pour la totalité ou pour toute Action de la Vente en vertu des modalités de cet article, le Vendeur sera tenu, lors de la réception du Prix de Vente se rapportant à ces Parts Sociales de la Vente, de transférer les Parts Sociales de la Vente (ou celles pour lesquelles la Société aura trouvé un ou des acheteurs) à ces personnes. Le Vendeur vendra l'entière et de l'intérêt légal et droit de participation bénéficiaire sur ces Parts Sociales de la Vente, libre de charges hypothécaires et d'autres droits de tiers (à l'exception des droits des autres Associés en vertu de ces Statuts et pouvant par ailleurs être convenus entre les Associés) et avec tous les droits afférents à ces Parts Sociales à et après la date à laquelle le Cas de Changement de Contrôle s'est produit. Si le Vendeur omet de transférer des Parts Sociales de la Vente, la Société, si cela est exigé par la ou les personne(s) souhaitant acheter ces Parts Sociales de la Vente, recevra et donnera une décharge valable de la somme d'achat au nom du Vendeur et autorisera une certaine personne à exécuter des transferts des Parts Sociales de la Vente en faveur des acheteurs (ou de leur(s) mandataire(s)) et inscrira les noms des acheteurs au registre d'Associés de la Société en tant que détenteurs de celles des Parts Sociales de la Vente leur ayant été transférées. Après que les acheteurs (ou leur(s) mandataire(s)) aient été inscrits en tant que détenteurs des Parts Sociales de la Vente, la validité d'une telle procédure ne sera pas contestée par aucune personne. Le fait qu'aucune copie du certificat de Warrants n'ait été produite ne sera pas un obstacle à l'inscription des Warrants en vertu de cet article.

13.11. Si la Société ne trouve pas d'acheteurs pour la totalité des Parts Sociales de la Vente, le Vendeur pourra alors, sous réserve d'avoir satisfait aux dispositions de cet article 13, conserver ces Parts Sociales de la Vente pour lesquelles aucun acheteur n'a été trouvé.

13.12. Les dispositions précédentes de cet article 13 ne s'appliqueront pas à un Cas de Changement de Contrôle résultant d'un transfert de tout intérêt direct ou indirect dans un Investisseur entre personnes étant des Membres Affiliés de l'Investisseur concerné.

Art. 14. Exceptions aux restrictions relatives aux cessions de Parts Sociales

14.1. Nonobstant ce qui précède, tout Investisseur (mais pas, afin de prévenir tout doute, un Associé n'étant pas un Investisseur) peut vendre ou transférer des Parts Sociales sans se conformer aux dispositions (le cas échéant) des articles 9 à 12 (compris) (autres que l'article 11.1) qui s'appliquent à l'Investisseur concerné si:

(a) la vente ou le transfert se fait à un Membre Affilié de cet Investisseur; ou

(b) l'Investisseur est un fonds de placement ou est Contrôlé par un fonds de placement, et la vente ou le transfert se fait à tout participant ou associé ou membre du fonds de placement concerné, mais dans tous les cas uniquement en rapport avec la dissolution de ce fonds de placement ou une distribution des actifs de ce fonds de placement conformément au cours normal des activités du fonds de placement concerné;

et, dans tous les cas, les dispositions des articles 11.1 et 14.2 ont d'abord été observées.

14.2. En ce qui concerne toute vente ou transfert envisagé par l'article 14.1, les dispositions suivantes de cet article 14.2 doivent d'abord être observées:

(a) les autres Investisseurs doivent être informés au moins 20 Jours Ouvrables à l'avance et par écrit de la vente ou du transfert proposé; et

(b) un cessionnaire étant un Membre Affilié d'un Investisseur doit d'abord s'engager envers la Société à ce que, si le cessionnaire cesse d'être un Membre Affilié de l'Investisseur concerné, toutes les Parts Sociales détenues par le cessionnaire seront cédées de retour à cet Investisseur ou à un autre Membre Affilié de cet Investisseur avant la cessation; ainsi que toutes autres modalités pouvant être convenues entre les Investisseurs.

14.3. Nonobstant toutes autres dispositions des présents Statuts, les dispositions des articles 9 (à l'exception de l'article 9.2(a)) à 12 (inclus) ne s'appliqueront pas à tout transfert de Warrants effectué conformément à l'instrument concerné constituant ces Warrants, à condition toutefois que les Associés donnent les autorisations et prennent les mesures requises pour effectuer des transferts de Warrants autorisés par l'instrument concerné constituant ces Warrants, conformément aux exigences légales obligatoires et plus spécifiquement, à l'article 189 de la Loi. Afin de prévenir tout doute, les dispositions ci-dessus s'appliqueront toutefois à l'égard de tout transfert obligatoire lors du Changement de Contrôle d'un Détenteur de Warrants conformément à l'article 13.

14.4. Si une IPO des titres de toute Société du Groupe se produit avant le sixième anniversaire de l'Achèvement de la Première Tranche:

(a) si quelques Parts Sociales sont autorisées par la Loi à être vendues et sont vendues en tant que partie à l'IPO, chacun des Investisseurs pourra prendre part à cette vente, à l'égard des Parts Sociales qu'il détient à ce moment (ou, dans le cas des Détenteurs de Warrants, à l'égard des Warrants qu'il détient à ce moment), au prorata de leurs détentions respectives (en supposant à ces fins que tous les Warrants ont été entièrement exercés);

(b) si quelques Parts Sociales sont autorisées par la Loi à être vendues et sont vendues en tant que partie à l'IPO, les dispositions des Articles 9, 11 (à l'exception de l'article 11.1) et 12 ne s'appliqueront pas à l'égard de l'offre, en tant que partie de l'IPO, de toutes Parts Sociales offertes dans l'IPO;

(c) lors de et à la suite de l'achèvement de l'IPO, les dispositions de l'article 9.1 (mais pas les autres dispositions de l'Article 9), de l'Article 11 et de l'Article 12 s'appliqueront pour une durée de 18 mois suivant la date d'inscription de tout transfert de Parts Sociales ultérieur; et

(d) après expiration de cette période de 18 mois, les présents Statuts cesseront de s'appliquer, et chacun des Associés pourra vendre, transférer, céder, mettre en gage, percevoir librement ou disposer autrement de tout intérêt légal ou droit de participation bénéficiaire sur toutes Parts Sociales, libre de ces restrictions (mais toujours sous réserve de l'article 11.1).

14.5. Si aucune IPO des titres de toute Société du Groupe ne s'est produite lors du sixième anniversaire de l'Achèvement de la Première Tranche, chacun des Associés et Détenteurs de Warrants pourra, à partir de la date de ce sixième anniversaire, vendre, transférer, céder, mettre en gage, percevoir ou disposer autrement de tout intérêt légal ou droit de participation bénéficiaire (que ce soit un intérêt direct ou indirect) dans toutes Parts Sociales ou Warrants, et

les dispositions des Articles 9 (autres que l'article 9.2(a)), 11 (autres que l'article 11.1), et 12, et toutes restrictions de cession comprises dans les instruments concernés constituant ces Warrants, cesseront à partir de cette date de s'appliquer aux Associés envers lesquels les dispositions concernées étaient précédemment applicables et aux Détenteurs de Warrants.

Art. 15. Augmentation et diminution de capital

Conformément aux présents Statuts, le capital de la Société pourra être augmenté ou diminué, en une ou plusieurs fois, par une résolution des Associés votant selon les règles en matière de quorum et de majorité fixées par la Loi pour toute modification des présents Statuts et fixées par ces Statuts en ce compris, sans limitation, l'article 25.

Art. 16. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un Associé

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant tout Associé n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Management, Commissaires aux Comptes

Art. 17. Gérance

17.1. La Société sera gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non (les «Gérants»). Les Gérants seront chargés de la supervision et de la gérance de la Société et de ses activités, hormis pour les affaires réservées explicitement à l'approbation des Associés à la Super Majorité prévue à l'article 25.

17.2. Les Gérants seront nommés par les Associés conformément à la Loi parmi les candidats proposés par les Investisseurs Affinity, ou comme convenu autrement entre les Associés, sous réserve que les Investisseurs Affinity ne seront habilités à nommer de tels candidats qu'aussi longtemps qu'ils détiennent au moins une Part Sociale au total. Tout Gérant peut également démissionner.

17.3. Les Associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants «A» et un ou plusieurs Gérants «B».

17.4. Chacun des Associés exercera tous droits et pouvoirs légalement à la disposition de cet Associé de prendre toute mesure raisonnablement requise pour se conformer à, et faire en sorte que la Société se conforme à, ses obligations en vertu de toute(s) convention(s) entre les Associés ou entre les Associés et la Société, dans tous les cas conformément aux termes de cette ou de ces convention(s) et de ces Statuts (selon les cas). De telles mesures comprendront, sans être limitées:

- (a) le vote des résolutions des Associés;
- (b) le fait de donner son accord ou approbation; et
- (c) l'exécution des documents.

Art. 18. Pouvoirs

Conformément aux dispositions de l'article 25, le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration, de management ou de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'ampleur de l'opération, pour autant qu'il tombe sous l'objet de la Société et n'enfreigne pas les présents Statuts ou toute(s) convention(s) entre les Associés.

Art. 19. Evénements affectant le ou les Gérant(s)

19.1. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

19.2. Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 20. Responsabilité du (des) Gérant(s)

Le Gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 21. Délégation de Pouvoirs

Le ou les Gérant(s) peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux ou procurations, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents choisis par eux.

Art. 22. Conflit d'Intérêts

22.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

22.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera la gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 23. Représentation de la Société

23.1. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

23.2. Au cas où plusieurs Gérants sont nommés, la Société sera liée par la signature conjointe de deux Gérants. Si, toutefois, les Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants «A» et un ou plusieurs Gérants «B», la Société sera liée à

l'égard de tiers par la signature conjointe d'un Gérant «A» et un Gérant «B» ou par les signatures conjointes ou simple signature de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par les Gérants, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 24. Commissaires aux comptes

24.1. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

24.2. Les commissaires aux comptes seront, le cas échéant, choisis par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre, pour une durée ne dépassant pas six ans, et ils seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être démis à tout moment, avec ou sans motif, pas l'assemblée générale des Associés, par une résolution de l'assemblée générale des Associés, mais sous réserve de l'article 25.

Chapitre IV. Questions Nécessitant l'Approbation à la Super Majorité

Art. 25. Question nécessitant l'approbation à la Super Majorité

25.1. A partir de l'Achèvement de la Première Tranche, la Société n'exercera et la Société et les Associés exerceront tous droits et pouvoirs légalement à sa et à leur disposition pour faire en sorte qu'aucune Société du Groupe ne prenne une des mesures exposées ci-dessous à l'article 25.1 sans l'accord préalable et écrit d'une Super Majorité des Associés ou, en cas de modification des présents Statuts conformément aux dispositions de l'article 25.1(a), à moins que cette mesure ne soit requise ou autorisée par toute(s) convention(s) entre Associés ou par les présents Statuts:

(a) Les modifications aux présents Statuts qui, dans tous les cas, affectent les droits de toute catégorie de Parts Sociales ou de tout Investisseur; sous réserve qu'en cas de modification ou de variation des droits affectant les droits d'une catégorie particulière de Parts Sociales, l'approbation des détenteurs d'au moins 75% des Parts Sociales de cette catégorie sera à ce moment exigée, et sous réserve également que si une modification affecte de manière négative les droits d'un seul Associé et d'aucun autre, l'accord de cet unique Associé sera à ce moment requis.

(b) La liquidation ou dissolution de toute Société du Groupe, ou la réorganisation de la structure du capital social de toute Société du Groupe (autre que HIMART et ses filiales). Afin de prévenir tout doute, une réorganisation de la structure du capital social ne comprend pas toute émission, transfert, rachat ou remboursement de Parts Sociales de toute catégorie en émission lors de l'Achèvement de la Première Tranche n'enfreignant pas toute autre disposition de ces Statuts, mais comprend toute variation des droits afférents à ces Parts Sociales.

(c) Toute fusion ou consolidation de la Société ou de toute autre Société du Groupe avec une autre société ou entreprise, à l'exception de la fusion proposée de HIMART et KoreaCo.

(d) La création par toute Société du Groupe d'un système de primes pour les Gérants et salariés impliquant l'émission de Parts Sociales ou d'options sur Parts Sociales, autres que le MIP.

(e) La création par la Société, DutchCo ou KoreaCo de toute filiale ou l'acquisition de toutes Parts Sociales dans toute autre société par l'une d'entre elles, ou la participation de l'une d'entre elles à une association ou joint venture (constituée en société commerciale ou non).

(f) Toute modification importante apportée à la nature des activités principales du Groupe.

(g) L'entrée de toute Société du Groupe dans une transaction avec un des Associés ou leurs Membres Affiliés (autres que tout Membre Affilié étant une Société du Groupe) ne faisant pas partie du cours normal des affaires de la Société du Groupe concernée et/ou n'étant pas dans les conditions normales.

(h) Toute distribution d'un revenu ou de biens ou déclaration de dividendes (en ce compris des dividendes en Parts Sociales) par une Société du Groupe qui n'est pas au prorata de la proportion entre Associés de la Société du Groupe concernée, mais à l'exclusion de toute distribution ou dividende dans lesquels les détenteurs de Parts Sociales émises lors de l'exercice des Warrants ne peuvent participer, ou dans lesquels les détenteurs de Parts Sociales émises lors de l'exercice d'options ou de droits accordés en vertu du MIP ne peuvent participer.

(i) L'ouverture, le règlement ou la transaction par toute Société du Groupe de toute procédure judiciaire pertinente (autre que des procédures de recouvrement de créances dans le cours normal des activités) intentée à l'encontre d'une Société du Groupe ou la soumission à l'arbitrage de tout litige impliquant une Société du Groupe, dans tous les cas, impliquant une demande excédant un montant pouvant avoir été convenu entre les Associés, le cas échéant.

(j) La modification de la forme juridique de toute Société du Groupe.

(k) Faire toute demande ou adopter toute résolution de liquidation, ou faire une demande de mise sous curatelle à l'égard de toute Société du Groupe, autre qu'une liquidation de la Société entreprise conformément à toute(s) convention(s) entre les Associés.

(l) La disposition de la presque totalité des activités ou actifs de la Société, DutchCo, KoreaCo et HIMART ensemble (mais à l'exclusion des filiales de HIMART), mais à l'exclusion de tout transfert de Parts Sociales de toute Société du Groupe en rapport avec une sortie.

(m) Tout changement de commissaires aux comptes de toute Société du Groupe.

(n) L'entrée par toute Société du Groupe dans un engagement pouvant impliquer cette société dans le paiement ou la réception de contributions ayant une valeur totale excédant le montant pouvant avoir été convenu par les Associés.

(o) Le fait pour toute Société du Groupe d'effectuer un emprunt (autrement qu'au moyen d'un dépôt auprès d'une banque ou d'un autre organisme dont les activités normales comportent l'acceptation de dépôts) ou l'octroi, par toute Société du Groupe, de tout crédit (autre que dans le cadre du cours normal des activités) ou de toute garantie (autre que dans le cadre du cours normal des activités) ou indemnité, ayant dans tous les cas une valeur totale excédant le montant pouvant avoir été convenu par les Associés.

(p) Le fait d'encourir toute dette (réelle ou contingente) pour toute Société du Groupe (autre que HIMART et ses filiales), autrement que comme convenu par les Associés.

25.2. Lorsqu'une mesure exposée à l'article 25.1 doit, par la Loi, être approuvée par une majorité d'Associés plus importante qu'une Super Majorité des Associés, ou comme exposé par ailleurs à l'article 25.1, une telle mesure ne sera pas adoptée à moins qu'elle ne soit approuvée à la fois par la majorité requise par la Loi et par une Super Majorité des Associés.

Chapitre V. Assemblée des Associés

Art. 26. Assemblée Générale des Associés

26.1. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

26.2. Les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par la gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que une indication des affaires qui y seront traitées.

26.3. Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

26.4. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

26.5. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 27. Pouvoirs de l'assemblée des Associés

27.1. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

27.2. Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés à la gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 28. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui se tiendra que la Société ait ou non plus de 25 Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième lundi du mois d'avril à 9h00, sous réserve que la première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 29. Procédure, Vote

29.1. Toute résolution dont l'objet est d'amender les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise, conformément à ces Statuts ou, selon les cas, à la Loi, aux règles en matière de quorum et de majorité fixées pour les modifications des Statuts, sera adoptée à une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

29.2. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

29.3. Chaque action donne droit à une voix.

29.4. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée qui seront produits dans des procédures judiciaires ou par ailleurs seront signés par le Président ou par tout membre de la Gérance.

Chapitre VI. Année Sociale, Affectation des Bénéfices

Art. 30. Année Sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 31. Approbation des comptes annuels

31.1. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés, la Gérance dresse un inventaire des éléments actifs et passifs, le bilan et le compte de pertes et profits, et l'état de la trésorerie conformément à la Loi.

31.2. Le bilan et le compte de pertes et profits sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des Associés.

31.3. Chaque Associé ou son mandataire peut consulter ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société est composée de plus de 25 Associés, un tel droit ne pourra être exercé qu'au cours d'une période de quinze jours précédant la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des Associés.

Art. 32. Affectation des Bénéfices

32.1. Cinq pour cents (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à un fond de réserve légale. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour cents (10%) du capital souscrit de la Société.

32.2. L'assemblée générale des Associés déterminera la façon dont le solde des bénéfices nets annuels sera écoulé. Elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux Associés en tant que dividende.

32.3. L'assemblée des Associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des présents Statuts peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou par la gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation

33.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale conformément à l'article 25, à moins que la Loi n'en dispose autrement ou que les Associés n'en conviennent autrement.

33.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

33.3. Sauf comme stipulé aux articles 8.2 à 8.5, Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VIII. Les Warrants

Art. 34. Les Warrants

34.1. Chacun des Associés exercera tous droits et pouvoirs légalement à leur disposition (sans imposer d'obligation d'encourir des dépenses matérielles) pour prendre toutes mesures raisonnablement requises pour faire en sorte que la Société se conforme à et puisse se conformer à ses obligations en vertu de tout instrument constituant les Warrants, et que les Détenteurs de Warrants se voient attribuer les droits qui leur sont octroyés en vertu d'un tel instrument et des présents Statuts, et puissent exercer ces droits conformément aux termes de cet instrument et des présents Statuts (selon les cas). De telles Parts Sociales comprendront, sans être limitées:

- (a) le vote des résolutions des Associés;
- (b) le fait de donner son accord ou approbation; et
- (c) l'exécution des documents.

34.2. Sans préjudice des autres droits des détenteurs de Warrants, chacun des Associés:

(a) renoncera à son droit préférentiel de souscription à l'égard de toute émission de Parts Sociales effectuée à la suite de l'exercice des Warrants; et

(b) approuvera et consentira à:

(i) tout cessionnaire des Warrants conformément à un transfert pour lequel les Investisseurs ont marqué leur accord et l'instrument constituant les Warrants relatif aux transferts de Warrants (mais pas autrement) tant en la qualité du cessionnaire de Détenteur de Warrants et en sa qualité de nouvel Associé (à la suite de l'exercice des Warrants) pour les besoins de l'article 189 de la Loi; et

(ii) toute augmentation du capital de la Société survenant à la suite de l'émission de Parts Sociales lors de l'exercice des Warrants (y compris, à cette fin, sans limitation, une participation par procuration à toute assemblée concernée et l'enregistrement de l'augmentation du capital social par-devant un notaire); et

(c) à moins que les Détenteurs de Warrants et les Gérants ne renoncent à cette exigence, de faire que de telles résolutions soient adoptées et prendre toutes autres mesures pouvant être convenues entre les Associés, chacune en temps opportun.

34.3. Les détenteurs de Parts Sociales émises lors de l'exercice de Warrants ne pourront prendre part à toutes distributions ou autres paiements représentant un remboursement de sommes cotisées par les Investisseurs Initiaux afin d'approvisionner les réserves, réserves de service de la dette et réserves d'intérêts, et ces Associés renoncent sans conditions et irrévocablement à tous leurs droits de participation et à recevoir toute distribution ou paiement qui serait par ailleurs conféré par les Parts Sociales détenues par eux. Si pour tout motif, nonobstant les dispositions de cet article 34.2, un détenteur de Parts Sociales émises lors de l'exercice de Warrants reçoit tout paiement représentant un remboursement de montants cotisés par les Investisseurs Initiaux pour approvisionner les réserves, réserves de service de la dette et réserves d'intérêts, une telle personne détiendra le montant intégral de la distribution ou du paiement concerné en trust pour les Investisseurs Initiaux, au prorata des nombres respectifs de Parts Sociales détenus par eux, et rendra immédiatement compte auprès de chaque Investisseur Initial de sa part respective du montant concerné et paiera les montants concernés aux Investisseurs Initiaux.

34.4. Si un Warrant a été pleinement exercé avant:

(a) l'émission de toutes Parts Sociales Réelles, ou l'octroi de tous droits de souscription à des Parts Sociales Réelles en vertu du MIP; ou

(b) l'émission de toutes Parts Sociales dans KoreaCo, ou l'octroi de tous droits de souscription à des Parts Sociales dans KoreaCo en vertu du MIP (étant entendu qu'une telle émission ou octroi est envisagé en vertu du MIP); ou

(c) tout autre événement pouvant être convenu entre les Associés,

(mais pas autrement) et si l'un des événements décrits aux articles 34.4(a) à (c) compris se produit à la suite de cet exercice (mais pas autrement), le détenteur des Parts Sociales («Parts Sociales de l'Exercice») émises lors de l'exercice du Warrant concerné ayant été pleinement exercé («Warrant Exercé») pourra souscrire au pair au nombre de Parts Sociales supplémentaires qui auraient été disponible pour émission lors de l'exercice du Warrant Exercé en conséquence de l'ajustement qui aurait dû être effectué en vertu de l'instrument concerné constituant ce Warrant à l'égard du Warrant Exercé pour l'émission de Parts Sociales lors de cet événement. Une telle souscription doit être effectuée par le détenteur des Parts Sociales de l'Exercice dans les 30 Jours Ouvrables de la date à laquelle il a été notifié par la Société qu'un tel événement s'est produit, à défaut de quoi le droit de souscrire à des Parts Sociales supplémentaires expirera.

Si:

(a) tout Warrant a été pleinement exercé avant expiration, annulation, déchéance ou interruption de tout droit de souscription de Parts Sociales Réelles octroyé précédemment en vertu du MIP (autre que lors de l'exercice de ces droits); et

(b) toute expiration, annulation, déchéance ou interruption consécutive à un tel exercice (mais pas autrement),

la Société sera autorisée à racheter au pair du détenteur des Parts Sociales («Parts Sociales de l'Exercice») émises lors de l'exercice du Warrant concerné ayant été pleinement exercé («Warrant Exercé»), ou de tout cessionnaire de la totalité des Parts Sociales de l'Exercice, un nombre de Parts Sociales égal au nombre de Parts Sociales qui n'aurait pas été émis lors de l'exercice du Warrant Exercé, en conséquence de l'ajustement qui aurait été dû être effectué en vertu de l'instrument concerné constituant ce Warrant à l'égard du Warrant Exercé pour cette expiration, annulation, déchéance ou interruption. Si les Parts Sociales de l'Exercice sont détenues par plus d'un Associé au moment opportun,

les droits de rachat de la Société s'appliqueront au prorata, dans la proportion existant entre les Associés concernés, conformément au nombre de Parts Sociales de l'Exercice qu'ils détiennent respectivement. La Société informera le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de l'Exercice de son intention d'exercer son droit de rachat conformément à cet article 34.5 dans les 30 Jours Ouvrables de la date à laquelle ladite expiration, annulation, déchéance ou interruption de droits de souscription à des Parts Sociales Réelles précédemment octroyées en vertu du MIP s'est produite, à défaut de quoi le droit de rachat de la Société deviendra caduc. Si la Société exerce son droit de rachat, le(s) détenteur(s) concernés des Parts Sociales de l'Exercice se verront demander de transférer sans délai les nombres de Parts Sociales concernés à la Société pour rachat et annulation contre paiement par la Société du prix d'achat de ces Parts Sociales.

34.6. Les Parts Sociales émises lors de l'exercice des Warrants seront émises dans les mêmes catégories que celles émises au moment opportun, et dans un nombre de Parts Sociales égal pour chaque catégorie.

Chapitre VIII. Droit Applicable

Art. 35. Droit applicable

Toutes les questions n'étant pas réglées par les présents Statuts seront fixées conformément à la Loi.

Chapitre IX. Définitions

Art. 36. Définitions

Les définitions de cet article 36 s'appliquent aux présents Statuts.

Achèvement de la Première Tranche: l'achèvement de la souscription à des Parts Sociales qui sera entreprise à la date des présents Statuts ou aux environs de celle-ci.

Achèvement Ulérieur: la souscription ultérieure à des Parts Sociales qui sera entreprise par convention entre les Associés.

Associés: chaque détenteur de Parts Sociales au moment opportun. Associé sera interprété en conséquence.

Part Sociale Equity: une action de la Société autre que celle qui, en ce qui concerne les dividendes et le capital, comporte un droit de participation à une distribution seulement jusqu'à un certain montant (mais incluant, afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie F).

Parts Sociales: les Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E et Parts Sociales de Catégorie F (ou l'une de celles-ci si le contexte exige qu'il en soit ainsi).

Parts Sociales de Catégorie A: Parts Sociales de catégorie A de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumises aux restrictions exposées dans les présents Statuts.

Parts Sociales de Catégorie B: Parts Sociales de catégorie B de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumises aux restrictions exposées dans les présents Statuts.

Parts Sociales de Catégorie C: Parts Sociales de catégorie C de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumises aux restrictions exposées dans les présents Statuts.

Parts Sociales de Catégorie D: Parts Sociales de catégorie D de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumises aux restrictions exposées dans les présents Statuts.

Parts Sociales de Catégorie E: Parts Sociales de catégorie E de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumises aux restrictions exposées dans les présents Statuts.

Parts Sociales de Catégorie F: Parts Sociales de catégorie F de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumises aux restrictions exposées dans les présents Statuts.

Affinity: CAYMAN CE HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Caïmans, dont le siège social est établi à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans Antilles britanniques.

Co-Investisseurs: chacun des Associés autre que les Investisseurs Affinity.

Contrôle: par rapport à une personne morale, le pouvoir d'une personne de faire en sorte que les affaires de la personne morale soient dirigées conformément aux souhaits de cette personne:

(a) au moyen de la détention de Parts Sociales ou de la possession de droit de vote, dans ou en rapport avec cette ou toute autre personne morale; ou

(b) en vertu de pouvoirs conférés par les documents constitutifs ou de la société, ou par tout autre document régulant cette ou une autre personne morale,

et un Changement de Contrôle se produit si une personne Contrôlant toute personne morale cesse de le faire ou si une autre personne acquiert le Contrôle de celle-ci.

Corée: la République de Corée.

Détenteurs de warrants: les détenteurs de Warrants, de temps à autre.

Gérants: les personnes exerçant les fonctions de Gérants de la Société au moment opportun, nommés en vertu des Statuts ou de la Loi.

DutchCo: KOREA CE HOLDINGS (NETHERLANDS) B.V., une société de droit néerlandais, ayant sa résidente fiscale aux Pays-Bas, et dont le siège social est établi à Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas.

Expert Indépendant: un tiers indépendant, une société comptable reconnue au niveau international (agissant en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre) nommé conjointement par les parties concernées ou, à défaut de nomination conjointe dans les 5 Jours Ouvrables suivant un avis effectué par l'une des personnes concernées à l'attention de ou des autre(s) partie(s) concernées nécessitant cette nomination, nommé par le Président actuel de l'Institut des Experts-Comptables de Hong-Kong.

Filiale: une société est une filiale d'une autre société (sa société de holding), si cette autre société

(a) détient une majorité des droits de vote dans celle-ci, ou

(b) est un membre de celle-ci et peut nommer ou de révoquer une majorité de son conseil d'administration, ou
 (c) est un membre de celle-ci et contrôle seule, conformément à une convention avec d'autres Associés ou membres, une majorité des droits de vote dans celle-ci,
 ou est une filiale d'une société étant elle-même une filiale de cette autre société.

Groupe: l'ensemble des Sociétés du Groupe. Lorsque les présents Statuts stipulent que le Groupe, en rapport avec un acte particulier, ou utilisent une expression similaire, cela signifie que la Société exécutera, et fera en sorte que chaque Société du Groupe exécute, l'acte en question.

HIMART: HIMART CO. LTD., une société de droit coréen, dont le siège social est établi à 541 Namdaemun-ro 5 ga, Chung-gu, Séoul et, en cas de fusion ou absorption entre HIMART CO. LTD. et KoreaCo, l'entité juridique résultant de ou survivant de la fusion ou absorption.

ICIL: INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, une société constituée en Angleterre et aux Pays de Galles, dont le siège social est établi à 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP.

Investisseurs: les Investisseurs Initiaux, ICIL et les autres Détenteurs de Warrants.

Investisseurs Initiaux: les Investisseurs Affinity, WILLIAMS INVESTMENTS PTE LTD., SELETAR FUND INVESTMENTS PTE LTD. et D Y HOLDINGS CO., LTD. ensemble, et chacun d'entre eux est un Investisseur Initial.

Investisseurs Affinity: ensemble, ALLIANCE ET ALLIANCE ASIA PACIFIC FUND II GmbH & CO., K.G., une société en commandite simple établie en Allemagne, dont le principal siège d'exploitation est établi à Kardinal-Faulhaber Str. 10, 80333 Munich Allemagne, et chacun d'entre eux est un Investisseur par Alliance.

IPO: la cotation, approuvée par les Investisseurs Affinity, des Parts Sociales de HIMART ou de toute autre Société du Groupe sur un marché financier (bourse).

Jour Ouvrable: un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales de la région administrative spéciale de Hong-Kong, Singapour, Séoul Corée, Londres, Angleterre et New York, USA sont ouvertes au grand public.

KoreaCo: HIMART HOLDINGS CO. LTD., une société établie, enregistrée et ayant sa résidence fiscale en Corée, avec siège social à 16th Floor, Youngpoong Building, 33 Seorin-Dong, Chongro-Ku, Séoul, Corée. Afin de prévenir tout doute, en cas de fusion entre KoreaCo et HIMART, comme envisagé par la disposition 16 de la Convention d'Investissement et d'Associés, les renvois dans ces Statuts à KoreaCo n'incluent pas l'entité juridique résultant de ou survivant à la fusion ou concentration. Une telle entité juridique sera désignée dans ces Statuts, et est définie comme, HIMART (voir définition de HIMART ci-dessus).

Membre Affilié: à l'égard de toute personne déterminée, une personne qui Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun avec ladite personne, ou a ses fonds gérés ou conseillés par l'un de ceux qui précèdent.

MIP: un système de primes du management visant à inciter le senior management de HIMART et de ses filiales, qui sera mis en place par la Société conformément auquel des options seront octroyées à l'égard de Parts Sociales, ou des droits seront accordés ayant une conséquence économique équivalente à une offre de Parts Sociales, aux membres du senior management de HIMART et de ses filiales choisis par le conseil d'administration de HIMART et à des conditions qui seront déterminées par les Investisseurs Affinity.

PDG: M. Jong-Gu Sun, un ressortissant coréen portant le numéro d'identification de résident coréen 470110-1625822.

Société du Groupe: la Société et toute société étant pour l'instant une filiale directe ou indirecte de la Société.

Super Majorité des Associés: les Associés détenant des Parts Sociales ne représentant pas moins de deux tiers du capital social émis.

Titres Concernés: collectivement:

(1) toutes les Parts Sociales dans la Société, droits de souscription de Parts Sociales de la Société ou droits de recevoir ces Parts Sociales sans contrepartie et tous titres convertibles en Parts Sociales de la Société; et

(2) toutes obligations et l'opportunité d'avancer des prêts d'Associés prévus d'être procurés à la Société par les Associés ou leurs Membres Affiliés respectifs,

mais à l'exclusion, dans tous les cas, de telles Parts Sociales, droits de souscription, titres ou opportunités d'avancer des prêts d'Associés exclus par toute(s) convention(s) entre les Associés.

Warrants: les warrants pour souscrire aux Parts Sociales émises par la Société.

Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence à une(des) convention(s) entre Associés, une(des) convention(s) d'Associés, des questions acceptées parmi les Associés, acceptées par les Associés, acceptés entre les Associés ou expressions similaires, de telles conventions n'engageront, afin de dissiper tout doute, que les Associés étant partie à ces conventions.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: M. Meyers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, vol. 24CS, fol. 12, case 7. – Reçu 7.374 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

G. Lecuit.

(033666.3/220/2108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

LUX CE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

G. Lecuit.

(033667.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

LYNX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 57.753.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour LYNX MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033808.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

LYNX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 57.753.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour LYNX MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033809.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

LYNX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 57.753.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour LYNX MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033810.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

41221

LUX-REFRACTAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 88.620.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033611.2/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CERRUTI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 82.552.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mars 2005 que:

Conformément à l'article 10 des statuts et en vertu de l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 mars 2005, le Conseil d'Administration a décidé de nommer:

Madame Manuela Giorgetti, employée privée, demeurant Via Solferino 56, I-20121 Milano, Administrateur-Délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033618.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

COSINDIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033712.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

COSINDIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2005

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries. Monsieur John Seil terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033710.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41222

MILINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 107.431.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 avril 2005

Lors de sa réunion en date du 19 avril 2005, le Conseil d'Administration de la société MILINE S.A. a pris unanimement la résolution suivante:

«Est nommé directeur conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales avec pouvoir de signature individuelle pour les actes de gestion journalière et de représentation de la société en ce qui concerne cette gestion:

Monsieur Thierry Parolin, cuisinier, demeurant à L-6251 Scheidgen, 31, rue Michelshof.»

Présents:

- Céline Bourg,
- Jean Assaud,
- Jean-Pierre Chabrut.

C. Bourg / J. Assaud / J.-P. Chabrut.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2005, réf. DSO-BD00109. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(033620.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 64.755.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mars 2005 que:

Conformément à l'article 10 des statuts et en vertu de l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 mars 2005, le Conseil d'Administration a décidé de nommer:

- Madame Manuela Giorgetti, employée privée, demeurant Via Solferino 56 I-20121 Milano, Administrateur-Délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033621.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SILVERSEA CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.054.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033706.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SILVERSEA CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.054.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033705.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41223

MEDITERRANEAN BRANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 94.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04658, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033630.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CEP II TOP LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.018.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75784 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour CEP II TOP LUXCO, S.à r.l.

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033631.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ANDALOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 40.950.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04655, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033632.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

L'IMMOBILIERE FONCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 5.636.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille quatre, le 12 janvier.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, tenue au siège de la société à Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- CHRISTIAN GRETSCH, S.à r.l., 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg;
- MULTI OFFICE SERVICES S.A., 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg;
- Monsieur Christian Gretsches, demeurant à Contern, 17, rue de la Forêt.

Est nommée commissaire aux comptes:

- HOME SERVICES S.A., 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Pour extrait conforme

C. Gretsches

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033716.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

BR INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.841.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04652, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033633.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.143.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75116 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A.

Z. Mansour

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033634.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04649, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033635.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

NAFASSO, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 82.464.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04641, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033636.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

LUCRUM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.535.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

LUCRUM S.A.

M.-F. Ries-Bonani

Liquidateur

(033680.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.600.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75784 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour *THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033637.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CARLYLE/RIVERSTONE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.545.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, résident au 77, rue de Prony, F-75017 Paris, a démissionné avec effet au 11 avril 2005 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour *CARLYLE/RIVERSTONE PARTICIPATIONS, S.à r.l.*

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033638.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

CEP II ILP LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.678.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75784 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour *CEP II ILP LUXCO, S.à r.l.*

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033639.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AERO INVEST 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.959.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75784 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions de commissaire chargé du contrôle des comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour *AERO INVEST 1 S.A.*

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033642.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AERO INVEST 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.960.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75784 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions de commissaire chargé du contrôle des comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour AERO INVEST 2, S.à r.l.

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033645.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.079.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1055 du 10 septembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04974, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l.

Signature

(033647.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.079.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1055 du 10 septembre 2002.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, sous la réf. LSO-BD04975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l.

Signature

(033649.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.520.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries. Monsieur John Seil terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033703.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.079.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1055 du 10 septembre 2002.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, sous la réf. LSO-BD04976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l.

Signature

(033651.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EdCar LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.233.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, résident au 112, avenue Kléber, F-75784 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour EdCar LUXEMBOURG, S.à r.l.

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033656.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AZ ELECTRONIC MATERIALS MIDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.424.

Monsieur Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75116 Paris, a démissionné avec effet au 3 mars 2005 de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS MIDCO, S.à r.l.

Z. Mansour

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033657.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

**DUC-ALTUM S.A., Société Anonyme,
(anc. INIZIATIVE EUROPA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.294.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour DUC-ALTUM S.A., (anc. INIZIATIVE EUROPA HOLDING S.A.)

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(033683.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41228

AUDIOCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 51.390.

Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIOCOM, Société Anonyme

A. Huberty / J. Santino

Administrateur / Administrateur

(033661.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AUDIOCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 51.390.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mars 2005 que:

- Les mandats de Messieurs Alain Huberty, Jo Santino, Gaston Schwertzer et LUXEMPART S.A. ont été reconduits pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2006 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2005;

- Monsieur Roland Nilles a été reconduit comme commissaire aux comptes pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Gaston Schwertzer a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIOCOM, Société Anonyme

A. Huberty / J. Santino

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033660.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

OROGEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 55.522.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 avril 2005

- Le renvoi de tous les précédents administrateurs de la société est accepté avec effet au 1^{er} juillet 2004.

- La nomination de Messieurs H. R. W. Troskie, N. J. Holland et C. J. Nelsen, en tant qu'administrateurs, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2004.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Hermanus R. W. Troskie;

- M. Craig J. Nelsen;

- M. Nicolas J. Holland.

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033723.3/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.561.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033777.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.561.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033779.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.561.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033780.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.561.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033781.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.561.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033782.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TWENTIETH EMERALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 107.445.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-second of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch.

There appeared:

NOMIHOLD SECURITIES INC., having its registered office in Woodbourne Hall, PO Box 916, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs. Claire Alamichel, private employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

by virtue of one proxy established in Geneva, on 16th of March 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing, acting as here above stated and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of TWENTIETH EMERALD, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The 125 (one hundred twenty five) shares have been subscribed as follows:

NOMIHOLD SECURITIES INC.	125 shares
Total	125 shares

All the shares are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The company is administered by at least one director, who is designated by the shareholders. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Art. 9. The company's financial year runs from 1st of January to 31st December of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on December 31, 2005.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

Art. 12. The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a director.

Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assigned or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the shareholder

1) The company will be administered by:

- Mr. Majid Algouneh, born on 26 October of 1968 in Aradan (Iran), residing at PO Box 26521 Safat, 13126 Kuwait,
- LOUV, S.à r.l., with registered offices at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their joint signature.

2) The address of the company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

NOMIHOLD SECURITIES INC., ayant son siège social à Woodbourne Hall, PO Box 916, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Claire Alamichel, employée privée, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 16 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TWENTIETH EMERALD, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

NOMIHOLD SECURITIES INC.	125 actions
Total	125 actions

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé

1) La société est administrée par:

- Monsieur Majid Algouneh, né le 26 octobre 1968 à Aradan (Iran), demeurant PO Box 26521 Safat, 13126 Koweït, - LOUV, S.à r.l., ayant son siège social 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Alamichel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2005, vol. 431, fol. 8, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2005.

H. Hellinckx.

(033899.3/242/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.
